LA CLEF DUCABINET

DES PRINCES DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur les matieres du tems,

Contenant aussi quelques nouvelles de Littecature & autres Remarques curieuses,

JUIN 1713.



Imprimé

Chez JACQUES LE SINCERE, à l'Enseigne de la Verité.

M. DCC. XIII.

Fautes à corriger ou mois de Mai. 1713.

A la page 307. ligne 16. aprés instrument de guerre, le Compositeut de l'Imprimerie à manqué d'ajoûter, à l'exception toute sois des Canons & instrument de guerre. page 312. lig. 27. reconnoissant, lisez renonçassent. page 317. ligne 19. compter, lisez competer. page 342. ligne 19. aprés n'auroit pas, ajoûtez fast. pag. 366. lig. 7. Et, lisez Est. même page lig. 8. frestrez, ôtez le x. qui d'un singulier en saiz un pluriel.

LA CLEF DU CABINET DES

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique fur les matieres du tems.

Contenant aussi quelques Nouvelles de Litterature, & autres remarques curieuses.

Jain 1713.

ARTICLE L

Qui contient ce qui s'est passé de considerable en ESPAGNE & en PORTUGAL dépuis le mois dernier.

Omme l'évacuation de la Ca. Circonstantalogne, la retraite de l'Impe-ces & faits rairice, & le rappel de Mr. le historiques Genéral Staremberg avec tou- concernant te son Armée, sont les fruits la levée du de la derniere Campagne de Mr. le Maré-blocus de Gichal de Berwick en ce Pais-là, (lors qu'il ronne. dégagea Gironne,) on ne sera pas fâché de trouver ici quelques faits historiques & des circonstances curieuses, qui ont un parfait rapport à ce fameux évenement : mais avant C'est Mr. de passer plus avant, il est à propos d'aver- de la Neutir d'une faute commise dans le Journal de ville & non Mars page 159. où l'on a nommé Mr de pas Mr. de Barillon pour Intendant de Roussillon: il n'est Barillon que plus dans cet Emploi, ayant été relevé il y est Intendant en Roussilon.

Truvée du

Blocus de

Gironne.

278

La Clef du Cabinet

a quelque tems, par Mr. de Neuville, qui

étoit auparavant Intendant à Pau.

II. Le Pere Ange Augustin déchaussé, refidant dans leur Convent de Perpignan, a fait imprimer une Relation de tout ce qui s'est passé d'essentiel dans Gironne & aux environs pendant le blocus de cette Place. Il nous apprend que le Lieutenant Genéral Wesel par ordre du Comte de Staremberg Generalissime des troupes des Alliez en Catalogne, commença de faire bloquer la Ville de Gironne le 28. Avril 1712, qui continua julqu'au troisiéme Janvier 1713. Fê-

te de Sainte Geneviéve.

Déscripsion de Gironne.

L'Auteur de cette Relation nous represente d'abord la Ville de Gironne trés-ancienne & fameuse dans l'histoire, avec Evêché Suffragant de Taragone; elle est située fur le penchant d'une montagne, divisée du Fauxbourg de Mercadel, par la petite riviere d'Onna, qui se jette dans le Ter proche la Porte Ste. Marie; dépuis cette Porte, défendue d'un Bastion, jusqu'à celui de la Merci en remontant la Côte, la Ville bâtie à l'antique, est défendue de plusieurs Tours: la Place communique au Fauxbourg de Mercadel par deux ponts de pierre qui traversent l'Onna, qui, quoi que ce ne soit qu'un petit Ruisseau, presque à secpendant l'Eté, ne laisse pas de faire de grands défordres lors de la fonte des neiges ou des pluyes abondantes. Ce Fauxbourg est enecint d'une muraille avec cinq Bastions sans aucun fossé. la montagne à gauche venant de Rouffillon, il y a plusieurs Forts, dont les principaux sont le Fort rouge & le Connétable, separez l'un de l'autre par un profond Ravin nommé

le

des Princes Ere Tuin 1713. le St. Daniel. Il y a auffi le Fort nommé la Reine Anne, qui communique à cetui des Capacins par un chemin convert; ces deux derniers ont été faits pendant le tems que les Alliez ont été Maîtres de la Place; mais ils ne sont pas perfectionnez. Il va austi plufieurs Redoutes qui défendent les avenues

& l'approche de ces Forts.

Tout ce a joint à ce que l'entrée & la fortie de l'Onna sont sans défense, & ou'une muraille du Fost le Connêtable étoit éboulée, fait affez juger combien il étoit difficile de garder une Place d'une si grande dans laquelétenduë, sur tout la Garnison n'étant que le la Place d'environ quatre mile hommes, dont par- s'est trouvés. tie étoit employée à la garde des Ouvrages exterieurs: que la Place fut investie avant que les Recrues fussent arrivées; que la Caisse du Tresorier étoit épuisée, la plupart des Magazins vuides, les Bourgeois mat pourvûs de vivres; que la moisson des Villages voisins ne pût point entrer dans la Place; qu'elle n'avoit dépuis longtems ni fecours ni communication avec les Armées ni les Places de France ou d'Espagne; que tout y étoit d'une si grande cherté, que le pot de vin commun s'y vendoit jusqu'à dix livres: un chat, quand en pouvoit le trover, cent fols, la livre de cochon salé douze livres, vingtcinq fols celle de Bourique ou de Cheval; un petit fagot de bois dix-huit sols, & le reste à proportion.

Nonobstant cette dure extrêmité, Mr. la Louanges, Marquis de Brancas, par ses belles manie-données au res, ne laissa pas de faire subsister la Garni- Marquis de son, de trouver 400. mile livres à emprun-Brancas, ter; c'est Madame d'Olivera, (fille d'un pour la con-Dd3

Extrêmité

Gen-

La Clef du Cabinet 380

Gironne.

servation de Gentilhomme, qui étoit premier Consul de Gironne, lors que Mr. de Nogilles en fit la conquête,) qui commença par prêter vo-Iontairement 500. Portugaises d'or, qui sont prés de 12000 livres de France. Avec ces secours le Gouverneur & la Garnison défendirent la Place jusqu'au 3. Janvier, que Mr. de Staremberg abandonna le b'ocus, à l'approche du Maréchal de Berwick, comme nous l'avons dit ailleurs, * Mr. de Staremberg en se retirant, laissa piller environ trente maisons, dont le Village de Pont-Major est composé, où ce Genéral avoit eu son quartier tout le tems qu'il a été au blocus: Mr. Corneille a dit dans une de ses piéces de Thésire.

C'est ainsi qu'en partant, il kur sit ses

adieux.

Resolution qu'avoit pris Mr. de Berwick de faire couper les Oliviers des Catalans.

III La retraite de Mr. de Statemberg avant rappellé la plûpart des Catalans à leur devo r & à la foumission qu'ils doivent à la Couronne d'Espagne, cela empêcha l'exécution du dessein formé par le Maréchal de Berwick, qui étoit de faire coupertous les Oliviers & autres arbres des environs de Figuieres, pour châtier les H bitans de cette petite Ville & du voifinage, tant de leur rebellion que des vols & des massacres qui avoient été faits dans les Forêts, sur la grande route de Gironne en Rouffillon: veritablement les peuples de ce Païs là n'ont pas tenu une conduite édifiante à l'égard de leur Souverain; mais il auroit été dommage de ruïner un si beau & bon Païs. & si ces abatis enssent été faits, tout le Lampourdan s'en seroit ressenti pendant le refte

^{*} Foyez Mari page 162.

des Princes & c. Juin 1713. 38t reste de ce siecle. Ainsi bien des innocens, qui ne sont pas encore nez, auroient souffert de la mauvaise conduite de leurs Percs.

IV. On ne doit pas obmettre de remarquer en faveur des bons citoyens de Gironne que les Chanoines de la Cathedrale, non contens d'avoir agi dans leurs familles, pour faire prêter à Mr. de Brancas tout l'argent dont ils pouvoient se patier, dans l'extrême necessité où chacun se trouvoit : imiterent encore l'exemple du Pontife Achimelech. lorsqu'il mit entre les mains de David, les pains consacrez au Seigneur; car ces Chanoines remirent au Gouverneur de Gironne, un dépôt facré, confié à leurs foins, pour des œuvres pieuses, & en même tems l'argenterie du Tresor de leur Eg ise, (excepté les vases sacrez) pour être convertie en monnoye pour les besoins de la garnison. Ce zele, qui fut aplaudi à Rome, & dans tous les Erats Catholiques, est un exemple pour tous les Ecclessassiques, que dans les tems de necessité, rien ne doit être épargné pour la défense de la patrie, & la confervation des lieux où leur demeure est fixće.

Bel exemple de génerosité donné par les Chanoines de Gironne.

V. Enfin le Traité de l'évacuation de Ca- Discours de talogne, ayant été signé à Utrecht, & le tems l'Imperatri-du départ de l'Imperatrice (qui étoit à Barce ce aux Ca-lonne) étant arrivé, cette l'incesse déclara talans publiquement aux Catalans, le 16. Mars; avans son qu'elle étoit contrainte de les quitter pour re-embarque-passer en Allemagne; mais qu'elle leur laissoit ment. Mr. de Staremberg, chargé du soin de teur procurer les meilleures conditions que l'occurance des tems pouvoit le permettre: au lieu d'un temerciement poli & convenable, les Magistrats

Réponse brutais des Catalans aux adieux que leur fit l'Imperatri ct. La Clef du Cabinet

gistrats de Barcelonne, répondirent brutalement à cette Princesse: Madame, nous saurons bien faire nôtre Traité sans le Ministère de vôtre Géneral; pour récompense de nôtre zele Es de nôtre dévouement, on nous abandonne, dans le tems que nous devions esperer de recevoir les récompenses si souvent prom:ses; mais quelque triste que soit nôtre condition presente, nous esperons que nôtre fincère repentir, nous obtiendra le pardon de la seule clemence de nôtre Auguste Souverain, dont nous avons, par un aveuglement extrême, sacrifié les droits legitimes & nos propres interêts, pour soutenir celui des étrangers; qui reconnoissent eux-mêmes, n'avoir aucune legitime pretention sur cette Principauté: en vous souhaitant, Madame, un heureux voyage, nous n'avons que deux choses à nous reprocher : l'une de nous être laissé surprendre en prenant l'ombre pour le corps: l'autre de n'avoir pas plûtôt reconnu nos devoirs & nos obligations.

Si de discours n'avoit pas été, pour ainfi dire, dicté, par la necessité & le désespoir, il auroit été d'un plus grand relief pour l'histoire & pour l'honneur des Barcellonoiss quoi qu'il en soit, je le donne ici tel que je l'ai copié sur une lettre venue de Genes qu'on dit être écr ite par un Officier de la suite de l'Imperatrice, parti avec Elle de

Barcelonne.

VI. Don Benoit Sala, de l'Ordre des Benedictins, Evêque de Barcelonne, quoique revêtu du tître de nouveau Cardinal; * cette diffinction n'a pas effacé à la Cour de Madrit le reputation de Broullon, de mauvais sujet, & de parjure, que ce Prelat s'y acquit

Voyez Avril page 240, 242.

des Princes &c. Juin 1713. acquit au commencement de la revolution Decret du de Catalogne; qui a causé la ruine de cette Roi d'Espa-Principauté, la désolation de tant d'autres gne contre Etats, & une infinité de sang Chrêtien ré- l'Evêque de pendu à l'occasion de cette guerre. La Cour Barce onne, de Rome, avant fait peu d'attention aux connu preremontrances, aux plaintes & aux protesta- sentiment tions de celle de Madrit, à l'égard de ce sous le nom Prelat; le Roi d'Espagne, ne jugeant pas à de Cardinal propos de recevoir de nouveau dans ses sala. Etats, un sujet d'une si dangereuse consequence, lequel dépuis plusieurs années, ne s'est distingué dans aucune de ses sonctions. que par un dévouement outré en faveur des ennemis de la Monarchie d'Espagne; Sa Majesté Catholique, dis-je, fit publicr le 14. Mars, un Decret, par lequel il est défendu à ses Ministres & à ses Conseils, de reconnoître pour Cardinal Don Sala Evêque de Barcelonne; le même Décret ordonne la confiscation de ses revenus. & défend à ce Prelat l'entrée dans son Royaume: remarquez que lor qu'il s'aperçût du changement que les affaires d'Espagne prenoient en faveur du Roi Philippe V. cet Evêque se sauva, abandonna son troupcau. & seretira à Avignon; même dans un tems où presque toute la Catalogne étoit encore occupée par l'Armée des Alliez de la Maifon d'Autriche. On trouvera ce Decret plus bas.

VII. L'Evêque de Vich, qui avoit suivi L'Evêque le torent de la revolution, ne s'est pas mou- de Vich, reça lé sur l'exemple de son confrere & de son tres favorsvoisin; car peu aprés l'abandon du blocus blement du de Gironne, au moment qu'il scût l'Am- Roid E/paniste que le Roi fit publier en faveur des gne.

La Clef du Cabines

latalans; il prit la route de Madrit, pour renouveller son premier serment entre les mains de Sa M. & lui témoigner le regret qu'il avoit de ce qui pouvoit s'être passé dans son Dioceze de contraire aux interêts de la Couronne, & à la fidelité que les Catalans avoient juré à Sa M. ce Prelat fut très favorablement recû de Sa M.C. qui lui rendit l'honneur de sa bienveuillance, & l'assura de sa protection à l'avenir, voulant perdre le souvenir du passé en faveur de tous ceux qui se rendroient à leur devoir, dans le tems limité par l'amnistic. VIII. Ce Prelat n'a pas été le seul, qui

Effets de la 2€.

emence du bandonnant le parti de la Revolte, ont oi d'E pa embrasse celui de l'Amnistie, & qui ont cu recours à la clemence Royale; cette clemence eil si peu bornée, que le Roi n'a pas fait difficulté de donner de l'emploi à plulieurs de ceux qui avoient eû la temerité ou le malheur, de porter les armes contre lui. le n'oserois certifier si les Hongrois ont trouvé de pareils témoignages de bonté prés du nouveau Empereur, quoi qu'en quelque maniere, ils se soient mis sous sa domination affes valontairement. Peut être que cé qui a contribué en partie à la foumission de plusieurs Gentilshommes Catalans, vient de la récompense qu'ils ont reçue, pour le sacrifice qu'i s avo ent fait; car le Géneral Staremberg, ayant fait affembler tous les Miquelets & les Volontaires armez pour le service de la Masson d'Autriche, leur d'clasa que l'Imperatrice s'étoit embarquée; qu'au rétour de la flotte Angloise, il s'embarqueroit auffi avec toutes les troupes Allemandes; que ceux d'entre les Catalans qui des Princes & c. Juin 1713. 385
qui voudroient s'enroler dans ses Regimens,
y se vient reçûs; que les autres pouvoient se se que les Caretirer dans leurs Maisons, où s'éloigner du talans remoins à dix heñes de son Armée, à peine de soivent du la vie. Voilà le sort & la récompense que Géneral de doivent naturellement attendre les sujets qui l'Empereur, se revoltent & prenent les armes contre leurs Souverains; la plus grande grace qu'ils dévoient esperer, c'est qu'avrés avoir été ruinez, on leur permette d'aller, la vie sauve, dans leurs maisons, s'ils en ont, restêchir sur la misere que leur conduite leur a procurée.

IX. Le 25. Mars le Géneral Staremberg, s'étant rendu dans l'Eglise Cathedrale de Mr. de Sta-Barcelonne, déclara devant toute l'assem-remberg se blée, qu'il se demettoit de la Charge deViceroi demet de la Es Capitaine Géneral de Catalogne, pour être Viceroyauté remblie par le Prince à qui la Providence avoit de Catalogne voulu qu'apartienne la Souveraineté de cette gne.

Principausé.

La Providence, dont par'e Mr. de Sta. Le Roi d'Efremberg, avant, (longtems avant cette de- pagne nomdemission) mis le Roi Philippe V. en posses. me les Offition de la Catalogne, ce Prince a donné à ciers au Gous-I.Ir. le Duc de Popoli, la Charge de Capi- vernemene taine Général de cette Principaute, Sa M. dela Cata. a aussi discosé des Gouvernemens des prin- logne. cipales Villes de la Province, en faveur de ceux qui doivent les remp ir, à mesure que les Allemands les évaci éront; le tems n'ayant pû être fixé, à caufe des longeurs où l'on est assujeti, l'etsqu'il saut transporter par mer, la fuite d'une Cou-Imperiale; une armée entière, composée des troupes d'un grand nombre de Souverains liguez; principalement lors que pour faire ce trajet,

tout

386 La Clef du Cabines

Arrivée de la flotte d'Espagne venant des Indes. tont roule sur une seule Escadre Angloise.

X. La flotte venant du Mexique en Europe, composée de onze Galions ou autres gros Bâtimens, aprés avoir été, dans sa route dispercée par la tempête, est arrivée dans les Ports d'Espagne, richement chargée pour le compte du Roi, & pour celui des particuliers.

Paix conclue à Madrit entre les Couronnes d'Angleterre & d'Espagne. XI. Comme la négociation de Paix qui fe fsisoit à Utrecht, a traîné en longueur, par les saux suyans de ceux qui avoient voulu la traverser; le Comte de Lexington Ministre d'Angleterre à Madrit, y a négocié & mis la derniere main, à ce qui regardoit les interêts particuliers des Couronnes d'Espagne & d'Ang'eterre; cette négociation convenoit d'autaut mieux d'être saite à Madrit, que la Maisson d'Autriche & la Republique d'Hollande, ont disseré un trés long-tems de saire expedier les Passeports des Plenipotentiaires Espagnols (pour le Congrez d'Utrecht) dans les sormes convenables.

La Paix publiée entre le Portugal, la France & L'Espagne.

XII. Il ne s'est rien passé à Lisbonne de considerable; si ce n'est qu'on y a publié la Paix concluë entre la Couronne de Portugal & celles de France & d'Espagne; & que le commerce a été rétabli entre les trois Nations.

XIII. Quoique l'aye déja fait mention du Decret du Roi d'Espagne, contre l'Evêque de Barcelonne; dépuis ce que j'en ai écrit, je viens de recevoir la pièce en entier: comme elle peut servir d'exemple aux Princes pour soutenir les prérogatives de leur Souveraineté, & aux Sujets pour les contenir dans leur juste devoir, j'ai crûque je devois l'inserer dans mon ou-

vrage,

des Princes & c. Juin 1713. 387 Vrage, qui est destiné à ramasser des materiaux propres à ceux qui travailleront un jour à l'Histoire de nôtre tems.

Decret du Roi d'Espagne contre l'Evêque de Barcelonne; traduit de l'Espagnol.

Omme la mauvaise conduite de l'Evêque de Barcelonne est préjudiciable à mon service & au repos de mes Sujets, ayant manqué ainsi qu'il est connu, dépuis mon avenement à ces Royaumes à l'un & à l'autre, au serment de fidelité qu'il m'avoit prêté, & aux devoirs ausquels il est engagé par serment comme Sujet & Prelat; ayant en même tems cu plusieurs intelligences avec mes ennemis, en quoi il a montré visiblement son infidelité: il a dépuis peu jobtenu la Dignité de Cardinal, sur les instances refrerées de l'Archiduc, & à sa nomination, sous l'injuste titre de Rosca. cholique d'Estagne: Et n'étant pas de l'interêt de ma Dignité Royale de laisser passer sous filence mon juste ressentiment, d'un fair qui est si connu & si contraire à la Majesté de ma Couronne, de même qu'à la Dignité & l'honneur du sacré College; A CES CAUSES, je me trouve obligé d'enjoindre à mes Ministres, qu'ils ayent à ne point reconnoître ledit Evêque de Barcelonne pour Cardinal; dont l'ai fait aussi donner avis aux Conseils, afin qu'ils en soient informez, & qu'ils le prennent en consideration en ce qui les regarde; & j'ai donné ordre de faire part de cette resolution au Roi T. C. mon ayeul, & de le prier d'ordonner la même chose à ses Cardinaux & à ses Ministres, aux lieux où ils se trouveront. Donné à Madrie le 24. Mars 1713. Signé, MOI LE ROI. ARTI-

Decret du Ros d'E/pagne contro l'Evêque de Barcelonne.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en FRANCE dépuis le mois dernser.

Mr. de Be ringhen porte à Versailles la nouvelle de la Paix.

Ans le Journal précedent page 372. l'ai lanoncé à mes Lecteurs la fignature de la Paix entre la Couronne de France, & tous ses ennemis, excepté l'Empereur & l'Empire: ce fut Mr. le Commandeur de Beringhen, fils de Mr. le premier Ecuyer de France qui en porta la premiere nouvelle à Versailles. Nous avons aussi fait mention page 357. de partie des conditions, sous lesquelles le Roi T. C. offroit de conclure la Paix avec la Maison d'Autriche & avec l'Empire; mais comme dépuis ce tems là ces conditions ont paru en meilleure forme, & dans toute leur étenduë, fignées par les Ministres de France, & souscrites par ceux de la Grande Bretagne; nous avons crû que cette pièce fugitive devoit en entier trouver place dans ce Volume : la voici.

Conditions offertes & demandées par le Roi T. C. pour la paix à faire avec la Maison d'Autriche & l'Empire.

Offres & demandes du Roi pour la Paix avec l'Empire & la Maison d'Autriches

E Roi promet & s'engage de faire la paix avec la Maison d'Autriche, aux conditions specifiées ci aprés; pourvû qu'elles soient acceptées avant le premier Juin prochain; aprés lequel tems Sa M. ne sera plus tenue à aucun engagement.

Le Roi reconnoitra dans l'Empire, aprés

des Princes & c. Juin 1713. 389 la fignature de la paix, tous les titres qu'il n'a pas encore reconnus, nommément le Duc d'Hannover en qualité d'Electeur, avec les droits & prérogatives attachées à cette Dignité.

Le Traité conclu à Riswick au mois d'Octobre 1697. sera rétabli, & le Rhin servira de Barrière entre la France & l'Empire; ainsi le Roi gardera tout ce que Sa M. possede actuellement en deça de ce Fleuve, & rendra ou fera démolir les Places qui lui aparriennent au delà, ou dans le cours du Rhin.

Elle remettra à la Maison d'Autriche la Ville du Vieux Brisac, avec toutes les dépendances situées à la droite du Rhin; Sa M. conservant celles qui sont à la gauche, entrautres le Fort appellé le Mortier, le tout conformément à la disposition faite par le Traité de Riswick.

Sa M. remettra pareillement à la Maison d'Autriche & à l'Empire le Fore de Kell.

Quant aux autres Forteresses construites au delà du Rhin, le Roi fera démolir l'Ouvrage à Corne bâti vis-à-vis de Hunningue, sur la rive droite de ce Fleuve, de même qu'un autre Ouvrage à Corne construit dans une Isse devant Huningue.

Sa M. fera pareillement démolir sous strasbourg le Fort du Rhin, situé dans une Isse à la droite du Pont de Strasbourg, en allant au Fort de Kell, & le Fort de Tille sur le Pont entre le Fort du Rhin & le Fort de Kell.

Le Fort Louis qui est dans l'Isse du Rhin, sera rasé aussi bien que l'Ouvrage à Corne fair dans l'Isse appellé du Marquisat, vis-àvis ledit Fort, de même que quelques Redoutes La Clef du Cabines

doutes & quelques Retranchemens dans la même Isle.

Le Fort de Selingue sur la Riviere de Stolhoven, situé au delà du Rhin, vis à-vis le Fort Louis, sera démoli. Les Fortifications faires à Hombourg & Bitsch, seront pareillement rasées, suivant & conformément à l'arricle 30 du Traité de Riswick.

Landau demeurera à la Maison d'Autriche dans l'Erat où cette Place est presentement.

Ladire Maison d'Autriche aura de plus le Royaume de Naples, le Duché de Milan, à l'exception de tout ce qui a été cedé dudit Duché au Duc de Savoye par le Traité conclu entre l'Empereur Leopold & ledit Duc en l'année 1703, nommément la Ville & le Païs de Vigevano, à moins que l'équivalent n'ait été remis avant la conclusion de la paix.

Les Etats & Places d'Italie qui ne dépendent point du Royaume de Naples, ni du Duché de Milan, seront remis à ceux à qui

ils apartiennent legitimement.

Les quatre Places apparrenantes à l'Espagne sur la Côte de Toscane, du nombre desquelles est Porto Longone, seront données à la

Maifon d'Autriche.

Les Pais Bas Espagnols, à l'exception de ce qui sera specifié ci-dessous, appartiendra à la Maison d'Autriche, comme aussi les Places & Païs que le Roi cede, & le tout sera remis à ladite Maison, aux conditions dont elle conviendra avec les Etats Genéraux des Provinces Unies.

Tout ce que la Prusse possede dans la Province de Gueldre, & les Baillages de Kessel & de Krikemberg, avec les dépendances, lui feront cedez.

Com-

des Princes &c. Juin 1713. Comme le Roi d'Espagne, en cedant les Païs-Bas à l'Electeur de Baviere, s'est reservé de choisir dans l'une des Provinces qui les composent, une Terre produisant trente mile écus de revenus, pour l'ériger en Principauré en faveur de la Princesse des Ursins, cette même referve aura lieu.

L'Electeur de Cologue sera rérabli dans tous ses Etats, Benefices, Dignitez, Scéances, revenus, meubles, pierreries, & genéralement dans tous les biens & prérogatives dont ce Prince a été privé pendant le cours de cette guerre.

Le même rétablissement se fera en saveur de ses Officiers & Domestiques proscrits, & dont les biens ont été confisquez, pour avoir suivi leur Maître.

Il pourra y avoir Garnison Hollandoise dans la Citadelle de Liege, & dans la Ville & Château d'Huy. Les Fortifications de la Ville de Bonn seront rasées.

Le Diocese & le Chapitre d'Hildesheim seront rétablis dans l'état où ils doivent être conformément à la teneur des Traitez de West-

phalie.

L'Electeur de Baviere sera rétabli genéralement dans tous les Etats qu'il possedoit avant la presente guerre, à l'exception du Haut Palatinat, qui doit être laissé à l'Electeur Palatin, avec le rang dans le College Electoral, qui y est attaché, pour en jouir lui & le Prince Charles de Neubourg, seulement pendant leur vie; & le Haut Palatinat, avec le rang dans le College Electoral, que l'Electeur de Baviere avoit devant la guerre, reviendront à leur défaut audit Electeur de Baviere ou à ses Descendans: cependant il sera créé en sa Ea faveur 392 La Clef du Cahînet faveur un neuvième Electorat.

Le Royaume de Sardaigne sera donné à l'Electeur de Baviere, avec le tître de Roi.

Ce Prince jourra en toute Souveraineté du Duché & de la Ville de Luxembourg, de la Ville & Comté de Namur, de la Ville de Charleroi, & de toutes leurs dépendances, jusqu'à ce qu'il soit rétabli dans ses Etats, à l'exception du Haut Palatinat, & mis en possession du Royaume de Sardaigne, & dutître de Roi.

De plus l'Electeur de Baviere demeurera en possession de la Souveraineté de la Ville & Duché de Luxembourg & de leurs dépendances, jusqu'à ce qu'il ait été dédommagé des pertes qu'il a fait, par les infractions faites au Traité d'Ilbersheim, * & ce dédommagement sera reglé par les Arbitres désinteressez, dont la Reine de la Grande Bretagne a accepté d'être une.

Cependant les Etats Genéraux mettront Garnison immediatement aprés leur Paix faite avec le Roi, dans la Ville de Luxembourg, dans la Ville & Châreau de Namur, & dans la Ville de Charleroi.

Les Princes, enfans de l'Electeur de Baviere, lui seront rendus; comme aussi l'Artillerie, les meubles, pierteries, & genéralement tous les effets enlevez à ce Prince.

Tous les Officiers & Domestiques de l'Electeur de Baviere proscrits, & dont les biens ont été confisquez pour avoir suivi leur Maître, seront rétablis, comme ceux de l'Electeur de Cologne.

Aussit de que l'Electeur de Baviere aura été mis en possession du Royaume de Sardaigne

^{*} Prés de Landau ; voyez Mai page 358,

des Princes & C. Juin 1713. 393 & du tître de Roi, & que rous les Etats genéralement, à l'exception du Haut Palarinat, lui auront éré restituez, il cedera la Souveraineté de Namur & de Charleroi, & de leurs dépendances, & lors qu'il aura été dédommagé des pertes qu'il a souffert, par les infractions saires au Traité d'Hersheim, il cedera aussi la Souveraineté du Duché de Luxembourg.

Il y aura une amuistie genérale pour tous les Espagnols, Italiens ou autres, qui ont suivi l'un & l'autre parti, & leurs biens leur seront restituéz, tant en Espagne qu'en Ita-

lie.

Il sera donné une entière satisfaction au Duc de St. Pierre, pour le payement de toutes les avances qu'il a fait pour Sabionette, & des interêts desdites avances, & de tous ceux de ses biens qui ont éré confisquez ou retenus, lui seront genétalement rendus, comme aussi les revenus des mêmes biens confisquez sans cause legitime. Fait à Utrecht le 11. Avril 1713. Signé, Huxelles Mesnager.

Cet écrit s'accorde a sec la pièce donnée aux soussignez Ministres Plenipotentiaires de Sa Majesté la Reine de la Grande Bretagne, par Mrs. les Ministres Plenipotentiaires de Sa Majesté le Roi Très Chrêtien, signé par les dits Ministres avant la signature de la Paix, qui a été faite entre Sa Majesté la Reine de la Grande Bretagne, & Sa Majesté le Roi T. C. & les dits Ministres de Sa Majesté la Reine de la Grande Bretagne, ont remis la Reine de la Grande Bretagne, ont remis et écrit entre les mains de Mrs. les Ministres Plenipotentiairs de Sa Majesté Imperiale. A Urcecht le 14. d'Avril 1713. Signé, José, Bristol, C. P. S. Strafold.

La Clef du Cabines

III. Le 22. du mois d'Avril le Roi nom. ma à plusieurs Benefices de Collation Royale, qui se trouvoient vaquans, parmi lesquels étoit l'Evêché de Viviers, qui fur donné à l'ancien Evêque d'Ypres: l'Évêché de Lavaur à l'Abbé de Malezieu. & l'E. wêché de St. Pons à l'Abbé de Crillon.

L'Abbave de la Chaise Dieu fut donnée au Cardinal de Rohan; celle de Montirandé fut conferée au Cardinal Ottoboni, qui peu auparavant avoit été pourvû de celle de Marchienes. Celle de Lire à l'Abbé d'Antin; celle de Previlly à l'Abbé d'Harcourt, celle de Mezan à l'Abbé d'Artagnan. selle de Savigny à l'Abbé Gautier, l'un des Secretaires de l'Ambassade de France à Utrecht; celle d'Honnoncour à l'Abbé de Valory, celle de St. Pierre de Vienne à l'Abbé de Chabannes-Curton, celle de Sablonceaux à l'Abbé de Châlon, celle de Talmont à l'Abbé du Drot, Aumônier de Mr. le Duc de Berry &c.

ARTICLE III.

Qui contient ce qui s'est passé de considerable en ITALIE dépuis le mois dernier.

Grace que I. T E Comte Boromeo Viceroi de Nale Comte ples, n'a rien oublié pour se faire dé-Boromeo obcharger à la Cour de Vienne, du crime de zient de prétendue concussion, dont il a été accusé, l'Empereur. sans avoir pû y réissir: * néanmoins l'Empereur, par une grace speciale, abien vou-

lu le décharger de la moitié de la restitution à laquelle il avoit été condamné. Ce

Comic

Voyez Auril page 245.

des Princes &c. Juin 1713. Comte n'attendoit que l'arrivée du Comte Monsieur de Thaun, pour lui refigner la Viceroyau- de Thaun est té de Naples. Ce nouveau Viceroi a été dé-fait Prince claré Maréchal Prince de Thiana. de Thiano.

II. Son Alteife Royale de Savoye avant recû le Traité de Paix signé à Utreht entre La Paix ses Ministres & ceux de France, Elle le ra publiée en tifia; cette Paix fut anoncée au peuple par Piémons. le son des cloches. & au bruit du Canon de

la Citadelle de Turin.

III. Quoi que l'Imperatrice fût arrivée à Vado sur la Flotte Angloise le 28. Mars. Sa Majesté n'y mit pas pied à terre: Elle débarqua à Genes le 3. Avril, & fut logée dans le Palais du Doge; huit des principales Dames de la Ville, nommées par le Senat, allerent complimenter cette Princesse, & lui offeit leurs services: la Republique lui envoya un regal de 24 caisses de consitures, de fruits exquis, d'effences, de liqueurs, de gands, d'évantails & autres choses convenables à une Dame; on assure que cette Princesse en remit six caisses au Vice-Amiral Jenning, pour les porter sur son Vaisseau à la Reine d'Angleterre lors qu'il s'en retourneroit à Londres. L'Imperatrice fut défrayée avec toute sa suite par les Genois, tant pendant le sejour qu'Elle fit à à Milan. Genes, que sur sa route jusqu'aux frontieres de l'Etat. Elle en partit le six d'Avril, & Elle arriva à Milan le dix, au bruit du Canon, & avec les autres ceremonies usitées dans pareilles occasions.

Le Prince de Lichtestein & le Comte de Spare qui ont été envoyez de Vienne à la rencontre de cette Princesse, arriverent à Milan quelques jours aprés: comme Sa Maichté

Arrivée de l'Imperatrice à Genés. er la recen-

Son arrivêe

La Clef du Cabines 206

Majesté Imperiale s'y est arrêtée jusques à ce que tout soit prêt dans les lieux de son passage. Elle n'étoit aitendue à la Cour de l'Empereur son Epoux que vers la fin de Mai.

Le Comte de Suze de retour à Rome.

IV. Le Comte de Suze fils naturel du Duc de Savoye, aprés avoir vû toutes les beautez de Naples & des environs, revint à Rome pour affister aux ceremonies de la Semaine sainte. On assure qu'il passera en Sicile avec les piemiers Bâtimens qui porterent les troupes du Duc son Pere, lors que son Altesse Royale fera prendre posses fion de ce Royaume: mais le tems de cet embarquement n'est pas encore fixé.

Mauvais graitement des Imberiaux dans les E:ars du Duc de Par-893 C.

V. Les troupes Imperiales qui ont hiverné dans le Parmesan, lors qu'elles recûrent l'ordre de repasser en Allemagne, firent leurs adieux aux Italiens, en extorsionnant leurs Hôtes, & peu contens de ce qu'ils en avoient exigé de gré ou de force, ils enleverent 8000. Boenfs de labourage qu'ils prirent chez les Paisans de la Campagne, lous prétexte que sortans de leurs quartiers avant le terme fixé aux troupes pour entrer en Campagne, ils vouloient être payez de la dépense qu'ils auroient occasionné aux Parmesans, s'ils étoient restez chez eux six semaines de plus. Le Duc de Parme pour garantir un grand nombre de Laboureurs d'être ruïnez, fit compter six mile Pistoles aux Officiers Imocriaux, qui au moyen de ce, firent restituer les Bœufs que les Soldats n'agoient pas encore tuez.

Disposition Mr. de Sa.

VI. Le Prince Campo Fiorino, Géneral pour mettre des Ga'eres de Sicile, se rendit à Turin au mois d'Avril avec quelques ordres de la

Cour

des Princes &c. Juin 1713. Cour de Madrit pour concerter avec Son voye en pos-A. R. de Savoye, ce qui concerne les chan- session de la gemens convenus au sujet du Royaume de Sicile. Sicile. On affure qu'aprés que la Flotte Angloife (qui étoit allée embarquer le reste des Troupes étrangeres en Catalogne) aura achevé ce transport, elle sera employée à porter les troupes Piémontoiles lors qu'elles iront prendre possession de la Sicile.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en ALLEMAGNE & en HOLSTEIN dépuis le mois dernier.

I. C On A. E. de Mayance ayant reçû copie des derniers offres que le Roi T. C. fit faire à Utrecht le onze Avril, contenant les conditions de la paix à faire avec l'Empire, convoqua à Heilbron les Mem. pourquoi. bres des quatre Cercles affociez, pour déliberer si l'on conclura la paix sur le pied que la France propose, ou si l'on continuera la guerre: cette Assemblée n'étant pas finie au moment que nous composons cet Article, on ne scait pas encore quelle resolution on y aura prise; mais toutes les apparences sont p'ûtôt pour la paix que pour la guerre.

II. Le Comte de Zinzendorf partit d'U- Raisons trecht le 15. d'Avril, aprés avoir déclaré alleguées à tous les Ministres étrangers qu'il s'en re- par le Comte tournoit à Vienne, ne convenant ni sux de Zinzeninterêts, ni à la gloire de l'Empereur son dorf pour ne Maître, de faire les restitutions qu'on lui pas consentir demande; encore moins de se contenter à la Paix.

Les Cercles all mblez à Heilbron do

de

qu'on cede. de ceux mande la l'Empereur fes Nieces pour les Heritieres.

La Clef du Cabinet de la petite porcion qu'on lui avoit faite dans la distribution de la paix. Mr. de Ziozendorf considere donc comme une bagatelle. de joindre aux vastes Etats de la Maison d'Autriche, la Souveraineté de tous les Païs-Bas Espagnols, augmentez des Villes & dépendances de Tournay, Menin, Ypre, Furne &c. de la Ville de Landau, des Villes des Côtes de Toscane, du riche & dons on de- puissant Duché de Milan, du Royaume de Naples &c. Il semble que c'est offenser la restitution à Majesté Imperiale, que de lui demander la restitution de ce que la Maison d'Autriche Il declare a occupé à la faveur des troubles de cette guerre, comme sont les Electorats de Baviere, de Cologne, Principauté de Liege, les Duchez de Mantoue, Montferat, Mirandole, Principauté de Concordia, Sabionette, Comachio, & autres moindres Etats? si la possession de quelques années, par voye de violence, étoit pour la Maison d'Autriche un droit acquis, contre lequel il ne fut pas permis de reclamer ; tous les petits Etats d'Italie & d'Allemagne fubiroient bientôt le soit des Royaumes de Boheme, de Hongrie, de Transilvanie, & de tant d'autres Principautez, qui le fiecle dernier avoient des Maitres particuliers ; mais qui presentement ne composent plus qu'un tout, avquel on donne le nom de Patrimoine de la Maison d'Autriche, parce que celui de Monarchie Universelle, n'est pas encore mis en usage pour le compte de cette puissante Maison. L'Empereur n'avant encore aucuns enfans pour lui succeder dans tant de vastes Etats, passa un Acte solemnel au mois d'Avril, par lequel il appelle

des Princes &c. Juin 1713. pelle à sa succession les Archiduchesses ses niéces, préferablement & au préjudice du droit acquis aux Archiduchesses ses scenrs: c'est ainsi qu'on l'écrit de Vienne.

III. Mr. de Zinzendorfs'arrêta à Franc- Zinzendorf fort pendant quelques jours à l'occasion de s'est arrêté à l'Assemblée d'Hei bron, dont je viens de Francfories parler. Nonobstant les fortes esperances pourquoi. qu'on a d'une prochaine paix en Allemagne, les Armées de part & d'autre ne laissent pas de s'assembler sur le Rhin, on verra le mois prochain si l'on sera obligé d'en venir aux expeditions militaires, pour lever le cas de repugnance qu'on a à Vienne de restituer la Baviere, qui est un grand Duché souverain, situé à la bienscéance de la Maison d'Autriche, & dont Elle s'est servie si utilement pour réduire les Hongrois au point de la soumission où l'on les vouloit.

IV. La paix des Hollandois n'a pas été plûtôt fignée, que Mr. le Duc de Maribo- borough arrough & la Duchesse son Epouse se sont rivé à éloignez des Etats de cette Republique; ils Francfort ont l'un & l'autre quitté le séjour qu'ils avec son faisoient tantôt à Aix-la Chapelle, tantôt Epoule. à Mastricht: i's se rendirent à Francsort peu de tems aprés l'arrivée du Comte de Zinzendorf. On ne sçait pas encore s'ils y resteront longtems; ce qu'il y a de certain, c'est que ce Duc y a arrêté un logement. & qu'il y a fait conduire les meubles & les effets qu'il a fait venir d'Angleterre : il a placé en Hollande une partie des grandes sommes dont la fortune l'a comblé, optre les biens confiderables qu'il a laissez dans la grande Bretagne.

Mr. da

Mr. Mayl-

V. Mr.

400 La Clef du Cabinet

Mr. Dalmant de retour de Conftantineple. V. Mr. Dalmant Ministre de la Cour Imperiale en Turquie revint à Vienne au mois d'Avril avec toute sa Maison, n'ayant laissé à Constantinople qu'un Secretaire, sous les auspices du Baile de Venice; & comme l'on ne parle pas encore d'y envoyer un successeur, on croit que la Cour Imperiale veut auparavant être informée à quoi aboutiront les grands armemens des Turcs.

Wolgast pillée & bru lée par les Moscovises.

VI. Les Moscovites exercent en Pommeranie les mêmes cruautez qu'ils ont pratiquées en Livonie & en Finlandes: au mois d'Avril ils pillerent la Ville de Wolgast, y mirent ensuite le feu, & ne l'abandonnerent pas de vûë qu'aprés que toutes les Maisons curent été réduites en cendres, de même que la grande Eglise cû étoit le Tombeau des anciens Ducs de Pommeranie. Ils ont aussi pillé pendant trois jours la Ville d'Anklam dans le même Duché. Voilà à quoi se voyent exposez les Etats de Basse Allemagne, qui ont souffert que le Roi Auguste ait introduit des Armées Moscovites dans l'Empire: lesque les aprés avoir épuisé le Païs, pillent & brûlent ce que les hommes & les Chevaux n'ont pas pû consommer en y vivant à discretion.

VII. Quoique dés le mois de Janvier, les ennemis de la Couronne de Suede, eussent effecté de publier, que le Géneral Steimbock étoit réduit à la derniere extrêmité, manquant de vivres & de fourages, dans le Canton où l'on le tenoit rencogné & bloqué, de toutes parts, sans esperance qu'il pût recevoir avenn secours; ce Géneral n'a pas laissé de s'y maintenir jusques à present.

Αu

des Princes &c. Juin 1713. Au mois d'Avril il y eut une entrevue Propoentre Mr. Steimbock d'une part, (pour la fisions faites sureté duquel on avoit envoyé en ôtage dan Comte de Tonnigen, un Major Géneral, un Brigadier Stimbock & un Cotonel;) les Géneraux Scholtz Da par les enneno's, Fleming Saxon, & Menzicow Mos mis de la covite d'autre part : c'étoit pour cherches suede & reque que temperament pour éviter la ruinejeriées par co entiere des Etats du Ho st in: le Génera Comte. Steimbock déclars que voulant contribuer au rétab issement de la tranquillité de ce Païs là, il officit de retourner, avec toutes ses troupes dans la Pommeranie Suedoise. pourvû qu'on lui laillat le passage libre, & qu'on lui fournit, sur sa route, & en payant, les vivres dont il auroit besoin: les Géneraux des trois Puissances liguées contre la Spede, demanderent au contraire 1°. Que la Ville & Forteresse de Tonningue seroit abandonnée en toute Souveraineté au Roi de Dannemarck: 2. Que Sa M. D. jouroit de tout le Holstein Gottorp jusqu'à la Paix: 3. Que le Géneral Steimbock & toute fon armée consentiroit d'être reputée prisonniers de guerre. 4. Que n'anmoins on lui permettroit de s'embarquer pour retourner en Suede avec armes & bagage, sous ces trois conditions; l'une que lui ni ses troupes pendant an an, ne serviroient point contre aucune des Puissances likuses contre la Suede: la seconde qu'on échangeroit contre fes troupes les Officiers & So dats, tant Danois, Saxons que Moscovites, qui étoient prisonniers chez les Suedois: que le surplus de ceux-ci payeroient leur rençon, sur le

pied d'un mois de folde. Mr. Steimbock rejetta ces offres & ces propositions, comme

inful-

402 La Clef du Cabinel infultantes à la gloire & à la reputation des armes Suedoifes: la Conferance étant ainsi rompuë, les Otages revenus de Tonningen, ont rapportée que les Suedois ne manquoient encore de rien, ayant des vivres & des fourages jusques à la recolte: cependant les troupes des trois Puissances liguées contre la Suede, s'étant avancées pour attaquer les Suedois dans leurs postes aux environs de Cardingen, le Comte de Steimbock jugea à propos de les abandonner, & de ramasser toutes ses troupes dans le Camp marqué sous le Canon de Tonningen.

ARTICLE

Qui comprend ce qui s'est passé de considerable dans les Etats du NORD dépuis le mois dernier.

La Providence protege le Roi de phant dans le tems accablé.

I. To Ien n'est plus visible & moins incon-Les testable, que d'avoiier que la Providence Divine prend sous sa protection,& veille à la conservation de la personne du Suede, onle Roi de Suede. Combien de fois les ennerend triom. mis de ce Grand & intrepide Monarque, ne l'ont-ils pas crû accablé sous le poids de ses disgraces? à quelles extrêmitez & à quels qu'on l'a crit nottables dangers toute l'Europe n'a t'elle pas vû cette tête sacrée exposée? si le Ciel ne s'étoit visiblement interessé pour ce Prince, ses Etats n'auroient-ils pas été tous envahis par la multitude de ses ennemis, qui pour satissaire leur ambition & prositer de la jeunesse du Monarque Suedois, violerent sans cause & sans sujet, les Traitez les plus facrez? pouvoit on se flater, aprés la perte de.

des Princes Ere luin 1713. de toute son Armée à Pultowa, que ce Prince pût échaper à la fureur des Moscovites? ne le crut-on pas perdu fans resource, lors que la necessité l'obligea de se sauver en Turquie? & que les Princes d'Allemagne, bien loin de compatir aux malheurs d'un voisin & d'un Allié, de lui donner les secours qu'i s aurojent attendu de lui en pareil cass ils souffrirent qu'on violat le Traité de Weltfalie, & qu'on lacageat plusieurs Principautez Membres de l'Empire? enfin dans quelle crainte ses sujets n'ont ils pas été; ou qu'elle love ses ennemis n'ont ils pas fait paroître, lor squ'ils aprirent que ce Monarque avoit été attaqué & pris à Bender? il ne faut que lire les Relations differentes qu'ils ont donné au public, pendant plus de fix femaines, pour juger de leurs intentions: mais il paroit que Dieu seul prend plaisir de relever la crainte des uns, & de renverser les esperances des autres dans les tems qu'elles paroissent les mienx fondées.

II. Pour satisfaire à l'attente de mes Lecteurs, je vai leur communiquer les principas les circonstances du surprenant évenement arrivé à Bender au mois de Fevrier, dont la plus grande partie sont tirées de la bou-Relation che ou des lettres de ceux qui furent presents à cette scene tragique; j'ai pour garant de ce qui de ce que le rapporterai, la copie de diver- s'est passé à ses lettres écrites par des Ministres qui resi- Bender condoient prés du Roi de Suede; celles de plu- tre le Roi de sieurs Officiers tant Suedois que Polonois; suede. mais ces lettres ne pouvant pas trouver Place en entier dans un ouvrage limité, outre qu'on y trouveroit un trop grand nombre de repetitions d'un même fait; je comprendrai

La Clef du Cabinet 404 drai dans la Relation suivante, l'essentiel des unes & des autres.

Relation de ce qui se passa à Bender au mois de Fevrier 1713. lorque le Roi de Suede y fut attaque, pris & conduit à Andrinople.

faire du

le Roide

Sunde.

Eclair cille-Omme le Comte Sapieha a été un des ment de l'afprincipaux instrumens de la derniere revolution de Bender, il est necessaire de remar-Comte Sa. quer; que la Maison de Sapieha étant une pieha contredes plus Illustres du Duché de Lithuanie, en étoit aussi la plus riche; les Chefs de cette Maison, ayant titre de Prince, ont été longtems & successivement reverus de la Charge de Grand Géneral de Lithuanie: lorsque le Roi Auguste entreprit la guerre contre la Suede, sans aucun legitime sujer, le Prince Sapieha fur un de ceux, qui avec le feu Cardinal Radziowski Primat de Pologne, representerent vivement le danger où la Republique de Pologne s'expoleroit, si elle prenoit interêt à cette guerre naissante : le Roi Auguste lui en sçût si mauvais gré, qu'il se déclara l'ennemi de cette Maison, fit sacager leurs terres, confisqua leurs biens, & une partie de ces Princes perirent en défendant leur patrimoine & les libertez de la Republique de Pologne: le Comte Sapieha, Staroste de Bobruiski, qui est un Cader de cette Ma son, & qui avant ces troubles étoit devenu beau frere du Géneral Fleming Saxon, se mit d'abord sons la protection du Roi de Suede, qui lui procura tous les avantages qu'il put; lors que le Roi Stanistas fut parvenu sur le Trône de Pologne, il lui donna le Bâton de Lieutenant Géneral de Lithuanie: mais le Roi Auguste ayant remon-

des Princes &c. Juin 1713. te sur le Trône, par l'infraction du Traité d'Alt-Raenstad, le dépouil la de cette Charge: ce qui l'obligea d'aller joindre le Palatin de Kiovie, & l'un & l'autre le Roi de Suede à Bender.

Il y a environ un au que Mr. Sapieha lia Propositions un commerce secret de lettres avec le Com- qu'il fait te Siniawski, Grand Géneral de Pologne, & faire au Ros avec quelques autres Officiers atrachez au Roi Auguste. Auguste & au Czard; il s'offrit de servir ces deux Princes efficacement auprés du Kan des Tatrares & du Bacha de Bender, file Roi Auguste vouloit lui accorder une Amnistie, donner de l'Emploi, & le rétablir dans la possession de partie des biens de sa Maison, assurant qu'il s'étoit acquis leur estime & leur confiance, & qu'en s'en retournant en Pologne, il se flatoit d'être suivi par le plus grand nombre des Officiers & Soldats Polonois qui étoient à Bender, en les assurant de leur pardon. & du récablissement dans leurs biens.

Ces offres furent acceptées, & le Grand Géneral de la Couronne, lui fit passer les instructions qui avoient été dressées en Pommeta- par ordre du nie, lorsque le Roi Auguste & le Czard y Roi Ass étoient; elles portoient en substance.

1°. Qu'il devoit s'attacher à persuader, " Czard, au fous main, aux Polonois, la misere dans la. " Comte Saquelle leur patrie alloit être reduite, si une se pieha pour armée Turque & Tarrare y pénetroit sous 's trabir le précente d'escorrer le Roi de Suede.

2°. Que cette escorte étoit inutille, pre- " de, sentement que les Moscovites avoient évacué le Royaume, & que la Republique n'é " toit point en guerre avec les Suedois.

3°. Qu'il faloit, autant qu'il le pouroit, " stavailler adroitement, à brouiller le Roi «

envoyées guste & du " Roi de Sue-

Instructions

, de Suede dans l'esprit du Tartare & du , Seraskier, & leur promettre des presens bien , plus considerables que ceux qu'ils pouvoient , attendre du Roi, qui se moqueroit d'eux , dés qu'il seroit dans ses Etats.

,, 4°. Que l'amirié de Sa M. Polonoise & du ,, Czard étoit préserable, comme bons & si-,, deles voisins, à celle du Prince ennemi de

L. M. P. & Czarienne.

5°. Qu'il faloit s'attacher de persuader au Kam, & aux principaux Officiers Turcs, qu'il leur seroit bien plus profitable, (au cas qu'on persiste à la guerre,) d'aller faire fortune en Russie, que de marcher inutillement en Pologne, dont toures les Propiers sontépuisées, & si rusnées par la guerre que les Suedois y ont attiré, que dans plusieurs endroits on ne trouvera pas seuplement la subsistance des troupes, le tout dans la vue d'obliger Sa M. S. de n'avoir point d'escorte.

25, 6°. Que les Chrétiens qui sont à Bender, 36, suffisent pour accompagner le Roi de Suede, 37, qui trouvera toute assistance en Pologne, 38, pourvû qu'ils ne commettent point de dé-39, sordre.

7°. Que si l'on retissit à empêcher qu'un 3° Corps de Turcs ni Tarrares n'éscortent pas 3°, le Roi de Suede, (ou du moins en trés petit 3°, nombre) il faudra à bonne heure, envoyer 3°, un état du nombre de ceux qui composeront 3°, certe Escorte, & le tems sixé pour le départ. 3°, Que ceux qui pouront faire tomber le

,, Roi de Suede & Stanislas, ou l'un d'eux, ,, entre les mains des troupes du Roi de Po-,, logne ou de Sa Majesté Czarienne, doivent

s, s'attendre à une haute fortune; n'ayant

des Princes & . Juin 1713. 407

,, d'autre dessein de s'assure de leurs personnes,

j; que dans l'esperance que c'est l'unique &

,, le plus courrexpedient de les forcer l'un à

, abdiquer sa chimerique qualité de Roi de

, Pologne, & l'autre à faire une Paix avan
, tageuse aux Puissances qui sont en Armes

, contre lui &c.

Sur ces instructions, le Comte Sapicha, Exécution eut plusieurs entreveues particulieres, avec le de ces instru-Kan & le Bacha, sans pourrant leur faire part Gions, & la des motifs de ce dernier Article: on dit que maniere cesentrevues furent suivies, de plusieurs tiches dont on surpresens, qui par ordre du Czard, tomberent prend la creentre les mains du Kan & du Seraskier de dulité de la Bender, ce qui les engagea d'écrire à la Porte parte. en des termes qui appuyoient fort la Négociation du Palatin de Masovie, Ambassadeur Polonois, qui s'est donné tous les mouvemens qui dépendoient de lui, pour potter le Sul-, ran à faire partir le Roi de Suede avec une , foible Escorre; sur les assurances qu'il don-", noit, qu'il n'y avoit plus de Moscovites en , Pologne, que la Republique amie & alliée de Sa M. S. ne souhairoit rien plus que de , témoigner à ce Prince le désir qu'elle avoit de pouvoir contribuer à son heureux retour dans les Erats; que pour cet effer la 2. République avoit donné ordre à son grand Géneral de s'avancer vers Leopold avec un Dorps de Noblesse & de Troupes Polo-2) noiles, amies & affectionnées à Sa M. S. , pour escorter ce Prince, s'il jugeoit d'avoir besoin d'escotte dans un Pais ouvert, in apartenant à une Nation qui a toujours eu pour Sa M. toute l'estime & le respect qui » lui sont dûs. Pour donner plus de poidsà , la négociation de l'Ambassadeur Polonois,

,, ayant en audiance du Grand Visir, lui de ,, clara qu'il étoit authorisé du Roi Auguste ,, son Mairre, de ceder à la Porte la Forte-,, resse de Caminieck, & toute la Podolie, si ,, Sa Hautesse voujoir appuyer Sa M. pour

l'affermit sur le Trône de Pologne.

Les Lettres du Kam & du Bacha, se trouvant assez conformes à l'exposé du Palatin de Masovie, surprirent la credulité du Grand Visir, & ensuite celle du Sultan, cela produisit un ordre de la Porte, qui sur porté à Bender par un Capigi Bachi, qui est un Osficier à peu prés semblable à ceux qu'on connoir en France sous le caractere d'Huissier à la Verge. Par cet ordre il étoit enjoint au Kam & au Seraskier, que tout étant disposé pour le Libre passage du Roi de Suede, on eût à conduire ce Prince incessamment en Pologne, pour retourner dans ses Etats.

Un Aga Turc & un Murse Tartare al erent signifier de bouche au Roi de Suede le 11. Fevrier cet ordre du Sultan; & quoi que le terme incessamment, supposat aussi-tôt que le Roi seroit prêt ou en volonté de partir; puisque la Porte avoit crû que teut étoit disposé pour son libre passage en Pologue; on ne donna à Sa M. que susqu'au lendemain à se préparer à

partir.

Cette précipitation augmentales soupçons du Roi de Suede; car il avoir été averti par des Lettres annonimes, que le Roi Auguste & le Czard avoient complorté de le faire en-lever dans sa route, sans sçavoir positivement qui devoit être l'instrument d'une si noire persidie; sa désiance n'alla Jamais à avoir le moindre soupçon contre le Comte Sapieha, yû les obligations que ce Seigneur Lithuanien

des Princes & Juin 1713. 409
Thuanien & toute la Famille avoient à Sa M.
S. cette confiance sembloit être d'autant mieux
fondée, qu'à mesure qu'il machinoit sa trahison, il étoit le plus exact de tous les Seigneurs Polonois à faire sa Cour au Roi.

N'ayant pas resolu d'entrer dans le détail de toute cette intrigue, qui fourniroit affez de mariere pour un Volume entiet, j'en abrege la Relation pour ne m'attacher qu'aux faits principaux. Le Roi de Suede déclara à l'Aga & au Murse, qu'il avoit des raisons trés forces pour ne pas partir si précipitanment, & qu'il alloit dépêcher un Courier à Andrinople pour les faire expliquer à Sa Haurelle: sur cette réponse le Kan & le Seraskier rinrent Conseil, soit qu'ils eussent veritablement été gagnez par les ennemis du Roi, ou que leurs lumieres, (souvent bornées chez la plupart des Orientaux) leur fifsent mettre en paralelle l'obéissance d'un Bacha de Province envers sa Hauresse, avec ce qui convient à la dignité d'un Monarque, qui n'étoit rédevable que d'une parfaite reconnoissance de l'azile, & des secours géneraux qu'il avoit reçus du Sultan, (à laquelle Sa M. S. ne manqua jamais;) les ordres furent donnez pour attaquer le Roi de Suede le lendemain qui étoit le 12. Fevrier.

Ce Prince éroit dans son Palais; c'est une Maison de Campagne à un quart de lieuë de Bender: il n'avoit auprés de sui qu'environ 30. Officiers, les gens & domestiques de sa Maison, avec une garde Janislaire, posée hors des Palissades, qui étoient les seules défenses de ce Palais: les troupes Suedoises & les Polonosses, étoient dispersées en quartier d'hiver dans les Villages circonvoisins. Vers les

8. heures du marin dix mile Tartares ou Tures. s'avancerent vers le Palais du Roi. & l'investirent; les Janissaires refuserent d'abord de se foindre aux troupes qui venoient insulter ce Prince, & parurent même disposés à le défendre; mais le Seraskier s'avisa d'un stratagême qui lui réuffit: il communiqua l'ordre du Sultan à l'Aga des Janissaires, lui exposa le danger supposé, où leurs têtes seroient exposées, si l'on ne faisoit pas parrir le Roi de Suede de gré ou de force; il fut convenu entr'eux que les Officiers & les Janissaires les plus affectionnez à ce Prince, iroient le trouver pour lui déclarer que ne pouvant pas éviter de le faire partir de Bender, ils prieroient Sa M. de leur confier sa personne; qu'ils periroient tous, plûtôt que de souffrir qu'on lui fit la moindre insulte, qu'on le conduiroit en Pologne en toute sureté, ou à Andrinople à son choix: le Roi ne jugeant pas à propos de confier sa personne à une telle garantie ; refula de nouveau de partir. Ce refus fut un prétexte pour animer les Janissaires; parce qu'on leur insinua que les Suedois les méprisoient & les envisageoient comme s'ils étoient cagables de manquer à la foi qu'ils promettoient.

Sur les onze heures le Canon étant en batterie, on commença à tirer sur le Palais, le Roi (qui n'avoir point d'Artillerie) seignit de prendre ces Cannonades pour quelque Salve ou marque de réjouissance, & n'y répondit que par des fansares de ses trompetes & timbales. Cependant les pallissades ayans été forcées sans beaucoup de resistance, le Roi étoit à Cheval dans ces rétranchemens; il sut d'abord environné d'une multitude d'insidelles, qui voulurent le prendre; mais le sabre

des Princes &c. Juin 1713. à la main, il en fit un si grand carnage, qu'ayant gagué la porte du Palais, s'y retira: il y enrra aussi un grand nombre de Turcs ou Tartares, qui à mesure que l'Artillerie jouoir contre le Palais, pilloient les Appartemens. Sa Majesté n'ayant pas vingt hommes avec Elle en état de combattre, ne laissa pas de chasser les Infideles à coups de sabre de chambre en chambre, jusqu'à ce qu'Elle en cut nettoyé tout le Palais; son intrepide resistance dura jusqu'à cinq heures du soir, que les bombes & les boulets rouges ayans mis le feu au Palais, les flammes, la fumée & les débris des couverts obligerent cet Illustre & Grand Monarque de sortir de cette maison embrasée. faisant main basse avec son sabre sur rout ce qui s'opposoit à son passage.

Il étoit dans une avantcour toûjours en action, lors que de lassirude, ou parce que ses éprons s'entrechoquerent, ce Prince tomba; en même tems plusieurs Turcs se saistrent de sa personne, & le menerent à Bender dans la maison du Bacha; il fie le chemin à pied, quoi que botté; en entrant dans la Chambre où l'on le mena, appercevant un Sosfa, il s'y jetta dessus pour se reposer : le Bacha y vint. il tâcha de lui témoigner le chagrin qu'il avoit de ce qui venoit de lui arriver ; le Roi nelui répondit rien, mais le Bacha s'étant assis sur le même Sosfa, Sa Majesté lui alongea un coup de botte, ce qui l'obligea de se lever : les Officiers Suedois qui avoient suivi Sa Majesté dirent au Bacha, que le Roi ayant été blessé au pied, les douleurs lui faisoient ainsi alon. ger la jambe; qu'il seroit bon de laisser reposer Sa Majesté, en attendant que les Chirurgions 412 La Clef du Cabinet giens fussent venus pour le panser, ainsi le Bacha sortit.

Ce ne fut pas à la fambe que ce Monarque fut blesse, mais il le fut effectivement, quoi que legerement, à la tête & au bras, sans dan. ger; & il en fut gueri peu de jours aprés. Voilà comme ce Grand Monarque sortit glorieux du plus grand de tous les dangers. Il resta à Bender dépuis le 12. jusqu'au 17. Fevrier, qu'il partit en Caleche pour se rendre à Andrinople, suivi de son Chancelier, de ses deux Secretaires d'Etat, & d'environ 30. Officiers de la suite sous l'escorte d'une troupe de Janissaires. Avant son départ, il expedia plusieurs ordres pour envoyer en Suede & en Pommeranie. Sa Majesté envoya le Commandement des Suedois restez à Bender, au Lieutenant Genéral Spaar, & au Major Genéral Zulick.

Arrivée du Roi Stanislas à Bender. Peu de jours avant son départ le Roi Stanislas, qui étoit à Jassi dans le tems de l'action, arriva à Bender, & y sur reçû au bruit du Canon, & avec toutes les marqués de distinction qu'on pratique en ce Païs-là pour les plus grands Seigneurs de l'Empire.

Pour revenir au Comte de Sapieha, au moment que la revolution de Bender fut arrivée, il dépêcha le Colonel Trepka à Varsovie, pout porter au Roi Auguste la nouvelle de cet évenement, & pria Sa Majesté de lui accorder ce qu'elle lui avoit promis; commeon se flattoit à Varsovie, que quoi que l'intrigue n'eût pas réüssi en entier. Sa Majesté Suedois ne se tireroit jamais du dangereux état où Elle étoit réduite; on sit expedier non seulement l'Amnistie pour ce Comte, mais encoge pour le Palatin de Kiovie, & pour tous les ausses

des Princes &c. Juin 1713. autres Officiers Polonois qui ne l'avoient pas demandé. Mais dés que le Roi fut parti pour Andrinople, le bruit commença à se répendre à Bender, que le Comte Sapieha étoit la cause de tous les désordres qui venoient d'arriver, ce qui fit prendre la resolution à ce Comte de partir clandestinement, sans attendre son Amnistie, expedice seulement pour la forme: au moment qu'on s'aperçût de son absence, le Genéral Smigielski monta à Cheval avec quelques Cavaliers Polonois, pour aller à sa poursuite. & l'ayant atteint sur les frontieres de Pologne, le ramena à Bender: sur les interrogats qu'on lui fir, il se coupa plusieurs fois, mais enfin s'étant expliqué, qu'il ne réconnoissoit point d'autre Roi de Pologne que le Roi Auguste, on le foiilla & on trouva dans ses bottes des Lettres & des mémoires, qu'on estime suffisans pour le convaincre de perfidie. de trabison & d'ingratitude envers les Rois de Suede & Stanislas.

Tous les avis venus de Turquie, sont uniformes à dire, que le Roi de Suede avoit été reçû du Sultan avec des marques d'une estime & d'une affection toute particuliere; que Sa Hautesse lui avoit renouvellé les assurances de sa protection, lui avoit promis une entiere satisfaction de l'insulte qui lui avoit été faite: qu'Elle lui donneroit une puissante Armée à ses ordres pour conduire Sa Majesté dans ses Etats par la rouve que bon lui semblera; que Sa Hautesse se préparoit à marcher en Campagne, pour se mettre à la tête de l'Armée qui doit agir contre les Moscovi. tes; que les Ministres du Czard étoient roûjours prisonniers aux sept Tours; que le Kan des Tarrares & le Seraskier de Bender étoient 2 8 1 mandez 414 La Clef du Cabines mandez pour venir rendre compte de leus procedé contre Sa Majesté Suedoise.

Voilà en genéral les faits interessans que j'ai tiré d'un grand nombre de mémoires ou de lettres, dont quelques-unes sont originales. Si par les suites quelques-unes sont originales. Si par les suites quelques-uns de ces faits se trouvoient détruits par des avis plus certains, j'aurai soin d'en faire mention dans les Journaux suivans. En attendant je puis bien assure mes Lecteurs, que le subir changement des assures de Turquie a été si favorable au Roi de Suede, que ses amis & ses ememis ont été également surpris.

Quel est l'endrois sixé pour le séjour du Roi en attendant son départ pour les Etats.

A ce moment je recois une Lettre d'Andrinople du 20. Mars, qui marque que le Roi de Suede étoit logé dans un Palais ou Serail, qu'on nomme Demir Toua, situé à cinq petites lieues d'Andrivople proche de Copriza, que le Grand Seigneur lui avoit fait préparer. & lui avoit donné une Garde de les ranissaires, pour mettre sa personne Royale à couvert de toute insulte; qu'on crovoit que le Roi Stanislas y viendroit joindre Sa Majesté Sucdoise : que Sa Hautesse avoit mandé le Kan des Tartares, & Ismaël Bacha de Bender, pour venir lui rendre compte du tumulte de Bender: que le Musty avoit été déposé, de même que le K'flar Aga: le Capigi Bacha, le Hamadar-Bacha, & quelques autres Grands de la Porte, qui sur les faux exposez de l'Ambassadeur de Pologne, avoient conseillé d'expedier l'ordre demandé par le Kan des Tartares, pour faire partir le Roi avec précipitation; Sa Hautesse ayant prétendu que la volonté de ce Prince devoit être la senle regle

des Princes &c. Juin 1713. regle du terme de son départ, pour retourner dans ses Erats avec toute seurcié que Aly-Bacha Gendre & favori du Grand Seigneur. avoit pour la même raison été disgracié, le Sultan ayant repris sa fille, qu'on a mis dans le Serail des Sultanes. Que suivant la coûtum usitée en Turquie, tous les trésors de ces disgraciez étans de droit acquis au Grand Seigneur: on affüre qu'on avoit trouvé chez Aly-Bacha quinze cens Ducats d'or, & à proportion chez les autres, qu'on a transporté dans les coffres du Grand Seigneur. Ces avis ajoûtent que l'Armée Ottomanne devoit s'assembler vers mi-Mai, pour marcher contre les Moscovites, l'ouverture de la Campagne ne pouvant se faire piûtôt à cause des fourages; la terre ne pouvant pas être couverte d'herbe propre à faucher avant le mois de Tuin.

Quelques favorables que foient toutes ces dispositions pour le Roi de Suede, ses amis & ses Sujets principalement ne peuvent que difficilement s'accommoder d'une si longue absence, & vondroient qu'il sût déja de retour dans ses Etats, & éloigné de ceux où les revolutions sont si frequentes.

ARTICLE VI.

Qui contient ce qui s'est passé de considérable en ANGLETERRE dépuis le mois dernier.

I. On travaille actuellement à rebâtir à neuf l'Hôtel du Duc de Powis, qui fut détruit par le feu que des Incendiaires y mirent

416

du Duc de Pouris à Londres.

Le Roi T. mirent lors que le Duc d'Anmont Ambaf-C. fait re- sadeur de France y logeoit: comme le Roi bair l'Hôtel T. C. par un pur effet de sagénerosité s'est voulu charger des frais de ce Bâtiment. l'Hôtel sera beaucoup plus beau & plus magnifique, qu'il ne l'étoit auparavant.

Sermon du heverel.

Il. Le Docteur Sacheverel, qui par un Nesveas simple Sermon fit tant parler de lui il y a quelques aunées, & dont le nom sera, ou Docteur sa- est déja placé dans les Annales Britanniques: ce Docteur, dis-je, à qui le Parlement Wigetaire deffendit la Chaire pendant trois ans. avant gardé le filence tout ce tems-là, fortit de cete Quarentaine le c. du mois d'Avril 1713. Il monta en Chaire le Dimanche suivant, qui étoit celui des Rameaux; &fit un Sermon fur ces paroles de l'Evangeliste St. Luc Chapitre 23 Pere pardonnez leur, car ils ne |cavent ce qu'ils font. Il y avoit une si grande affluance de peuple qui alla pour l'entendre, que (comparaison à part) les places s'y louoient presque aussi cher, que celles de la representation d'un des meilleurs Operas ou Comedies, de la plus célebre Cour de l'Europe. On affure que le Libraire qui a imprimé ce dernier Sermon, en a presque débité autant d'exemplaires, qu'on en a vendu de l'Histoire de la Reine Zarach, dont le nombre suspasse quinze mille : heureux sont les Libraires, sous la coupelle desquels tombe de pareilles Copies. Avant de quitter le Docteur Sacheverel, je dois remarquer, qu'il vient d'être pourvû, à la nomination de la Reine, du Benefice de Seint André Holborn, dans un des Fauxbourgs de Londres, qui lui rapportera, du du moins, 800. livres sterling de rente. III. Le

des Princes &c. Juin 1713. III. Le Sr. Lawes Emanuel, Membre du Collège de l'Université de Cambridge, vou- proposées à lant exercer les jeunes étudians de ce Collège, Cambridge; leur proposa plusieurs questions à expliquer, avec l'exparmi lesquelles il y en avoit quatre, qui plication suivant l'explication que quelques-uns leur qu'on leur & ont donné, ont gendarmé les Wigs, qui se donnée. déclarent perpetuellement les ennemis des esprits pacifiques, & de ceux que l'honneur & la conscience attachent à l'observation des loix fondamentales des Etats, ou à rendre la justice par un devoir d'équité, à qui elle appartient: voici ces quatre questions, & l'explication qu'on leur a donnée; les Lecteurs y feront tel raisonnement qu'il leur plaira.

1. Question, On demande si les Israëlires qui adoroient le veau d'or comme leur Dieu de fait, n'étoient pas obligez en conscience de retourner à leur vrai Dieu?

1. Explication; Les Anglois pour avoir reconnu le Prince d'Orange pour leur Roi, ne font-ils pas obligez de retourner jous l'obéiffance de leur legissme Souverain?

2. Question; Peut on dire que le Soleil abandonne la terre, quand ses rayons sont interceptez par l'interposition de la Lune?

2. Explication, peut=on dire que le feu Roi Jaques ait abdiqué ses Sujets, lors qu'il a été obligé de s'éloigner par la force?

3. Question; Qui souffre le plus par cette interposition, ou le Soleil ou la Terre?

3. Explication; Qui a le plus souffert de cet éloignement ou le Roi Jaques, ou le peuple d'Angleterre?

4. Question; Les sermens qu'on a souvent

418 La Clef du Cabinee confideré comme un rien dans le dernier ses cle, doivent-ils avoir plus de force dans celui ci?

4. Explication; Si les anciens sermens sous le Regne précedent ont été si souvent violez, par la force, ne peut-on pas aujourd'hui les rétablir pour l'honneur de la Nation.

Autres
questions sur
la conduite
des Anglois
envers le
Roi Jaques
III.

IV. Voilà de quoi exercer les reflexions de beaucoup d'habilles gens : il me paroit qu'on auroit pû ajouter plusieurs autres questions sur le même sujet, dont la consideration ne seroit pas de moindre poids: par exemple, si le feu Roi Jaques II. par les mauvais conseils de ses Ministres, & nottenment du feu Comte de Sunderland, ou du Pere Peters, donna lieu à la Nation Angloise de se plaindre de son Gouvernement, pourquoi vouloir priver de la Couronne Jaques III. que toute la Grande Bretagne & toute l'Europe ont reconnu pour le legitime heritier? pas un seul Anglois, Ecossois ou Irlandois n'a reeû de ce Prince aucun chagrin, à l'âge de fix mois il fut comme un autre Moise sauvé du danger où la fureur l'auroit exposé: il n'a nulle part à ce qu'on pourroit reprocher au feu Roi son Pere. .

Si Charles II. aprés un long exil a été rétabli sur le Trône de ses Peres, par les seu's mouvemens de l'honneur & de la conscience; pourquoi Jaques III. le seul Prince qui reste de l'ancienne & Illustre Maison Royale de Stuart, n'attendroit-il pas la même équité de la Providence Divine, & du cœur de ses Sujets? quelle idée les peuples de la Grande Bretagne donneroient-ils

des Princes &c. Juin 1713. de leur honneur à toutes les Nations de l'Europe, & même à la posterité, si l'on vovoit ce Prince passer le reste de ses jours errant dans les Pais étrangers? si les Anglois ont sacrifié leurs richesses, & répandu tant de sang pour softenir les interêts de leurs Allicz; voudronteils qu'on leur reproche d'avoir abandonné seulement les interêts & les droits legitimes de leur Prince né pour le Trône? en la personne duquel il semble que Dieu ait pris plaisir de rassembler toutes les vertus d'un Roi, & qui à l'âge de 25. ans, n'a pas encore fait paroître la moindre foiblesse humaine.

V Le Lord Harcourt, qui étoit Garde du Grand Sceau d'Angleterre, fut déclaré Chancelier de la Grande Bretagne le 18 du Harcoure est mois d'Avril. Le premier ouvrage qu'il fait Grand scella, aprés avoir été revêtu de cette Di- Chancelier. gnité, fut la Ratification des Traitez de Paix & de Commerce, signez à Utrecht

entre l'Angleterre, la France & l'Espagne.

VI. La Reine a fait plusieurs changemens dans les Emploiss le Comte de Chol Changemens mondly a été privé de la Charge de Tre- fait dans sorier de sa Maison; le Sr. Bridges a été plusseurs démis de la Charge de Payeur Géneral des Emplois. Armées dans les Pais étrangers; le Sieur Cardonnel fut en même dépouillé de la Charge de Commissaire au Grand Bureau du Sel. Le Vicomte de Towsend ci-devant Envoyé Extraordinaire en Hollande, a été privé de la Charge de Lieutenant Gouverneur du Comté de Norfolck, dont Sa M. gratifia en même tems le Duc d'Ormond.

VII. Enfin, aprés plusieurs prorogations, le Parlement de la Grande Bretagne s'affem-

Le Lord

420

Gouvernement donné au Duc d'Ormand en la place du Vicomte Town [end.

bla le 20. Avril. La Reine s'y étant renduct le même jour, elle fit cette Harangue aux deux Chambres.

MILORDS ET MESSIEURS-

Harangue J de la Reine redu Parlement.

Y E finis la dern'ere scéance, en vous remerciant des assurances sotemnelles que vous m'aviez données, & qui m'ont mise en état de surmonter les difficultez qu'on a fait naître à l'ouvertu pour empêcher la Paix génerale.

l'ai differé jusqu'à présent l'ouverture de la séance, parce que je souhaitois de vous communiquer, dans vôtre premiere Assemblée, le succès de cette affaire importante : c'est donc avec beaucoup de plaisir que je vous aprens, que le Traité est signé, & que dans peu de jours les Ratifications seront échangées.

La négociation a si fort tiré en longueur, que tous nos Alliez ont eu affez de rems pour regler leurs divers interêts. Quoique cela ait beaucoup augmenté les dépenses publiques : l'espere pourtant que mon peuple les portera sans peine, puisque nous sommes heureusement arrivez au but que nous nous étions

propolé.

Ce que j'ai fait pour assurer la succession Protestante, & la parfaire amitié qu'il y a entre moi & la Maison d'Hannover, suffit pour convaincre ceux qui sont bien affectionnez à l'une & à l'autre, & qui souhairent le repos & la sureré de leur patrie, que c'est en vain qu'on s'efforce de nous diviser; & que ceux qui voudroient se faire un merite en separant nos interêts, ne viendront jamais à bout de leurs mouvais desseins.

des Princes & C. Juin 1713. 421
Messieurs de la Chambre des Communes.

N a fait autant de progrés que les circonstances des affaires l'ont permis, à re-

trancher les dépenses publiques.

Je laisse enrierement à mon Parlement à regler le nombre des forces qui pourront être necessaires pour la sureté de nôtre commerce par met. & pour les gardes & garnisons: pourvoyez à vôtre sureté, & je serai satissaire.

Asiés la protection de la divine Providence, je me répose sur la fidelité & l'affection

de mon peuple.

Je n'ai besoin d'aucune autre garantie.

Je recommande à vôtre soin ces braves gens, qui ont bien servi par mer & par terre pendant cette guerre; & qui ne peuvent être em-

ployez en tems de Paix.

Je dois vous prier de pourvoir aux subsides que vous jugerez à propos, & d'expedier les affaires aussi promptement qu'il seranécessaire, & pour vôtre propre commodité & pour le bien du public.

MILORDS EST MESSIEURS.

Es grands avantages que j'ai obtenus pour mes propres Sujets, ont causé beaucoup d'oppositions & de longs délais dans cette Paix.

J'ai beaucoup de joye de reflêchir, que mon peuple sera en état de réparer, peu à peu, les perres qu'il a faites pendant une guerre filon-

gue & fi onereuse,

Le soulagement du Commerce étranger, autant que cela se peut faire sans donner atteinte-au crédit de la Nation, mérite vôtre attenaion. Vous devez aussi songer aux moyens les plus convenables pour faire fleurit & encourager nôtre Commerce domestique & nos Manutactures, & sur tous la pêche, que l'on peut entreprendre pour employer ceux qui n'ont rien à faire; ce qui feroit un grand bien aux parties les plus éloignées de ce Royaume.

Plusieurs affaires vous furent proposées dans la derniere scéance, que l'importance & la multiplicité d'autres affaires ne vous permitent pas d'achever: j'espere que vous y serez l'attention qu'elles méritent, lorsque vous en aurez le tems.

Je ne puis cependant m'empêcher de témoigner expressément mon mécontentement, de la icence sans exemple que l'on sedonne de publier des Libelles sédirieux & scandaleux.

L'impunité de telles pratiques a encouragé le blasphème des choses les plus sacrées, & la propogation de certaines opinions, qui tendent au renversement de toute sorte de Religions & de Gouvernement.

On a ordonné de faire le procés à quelques personnes, mais il sera necessaire de faire de nouvelles loix pour arrêter ce mal contagieux, & que vous fassiez vos essorts dans vos disserens emplois, pour le suprimer.

La pratique impie des duels, demande un

remede prompt & efficace.

Maintenant que nous allons jouir d'une Paix au déhors je vous conjure tous de faire vos derniers efforts pour tranquilliser les esprits au dedans, afin qu'on puisse cultiver les Arts de la Paix.

Ne souffrez pas que les jalousies mal sondées, tramées par une faction, & somentées par la sureur de l'esprit du parti, sassent ce des Princes & Juin 1713. 423 que vos ennemis etrangers n'ont pû faire.

Je prie Dieu de diriger toutes vos délibetations pour la gloire, & pour le bien de mon peuple.

VIII. Après que la Reine se fut retirée, & que les Communes fu ent retournées dans gions elernées leurs Chambres; on délibera dans l'une & dans la l'autre, sur les adreises de felicitation & de Chambre r m ciement qu'on devoit presenter à Sa baute, excli-M. tans celle des Communes la resolution tées par les fut prise d'un commun con entement: mai Wios au sudaus celle des Seinneurs, il s'y éleva quel- jet de la que contestation, sur ce que que ques uns Paix. de la faction des Wigs, objecterent qu'on s'éloit attendu, que la Paix seroit génerale; mais qu'il paroiffoit qu'elle n'étoit que particuli re. Le parti contraire répondit; qu'à la verité la Paix n'étoit pas universelle; mais qu'elle ne l'aissoit pas d'être génerale, puis que la plus grande partie des Alliez l'avoit figné; enfin à la pluralité de 75. voix contre 43. il fut resolu que la Paix étoit genérale. & que l'adresse de remerciement en seroit presentée à Sa M. ce qui fut exécuté le 22. Avril en ces termes.

MADAME.

C'Est avec la plus grande joye & une extrême satisfaction, que nous, les trés humbles & trés sidelles sujets de V. M. les Sci haut pour
gneurs Ecclesiastiques & Seculiers, assemblez les mercisen Parlement, remercions trés humblement mess de la
V. M de sa Harangue, & d'avoir communipaix.
qué à son Parlement la conclusion de la Paix.
Nous espergus, qu'avec la benediction de Dieu

Gg vôug

424 La Clef du Cabinet

vore peuple sera par la en état de se remettre de les pertes, aprés une guerre si longue & si onereuse; & nous sé icitous V. M. de la réuffite de vos efforts, pour procurer une Paix

génerale.

Nous n'avons jamais douté que V. M. qui est le grand appuy & l'ornement de la Religion, ne continuât à prendre, comme vous avez toujours fait, les mesures les plus sages pour assurer la Religion Protestante, pour laquelle fin, rien n'est plus necessaire, que la parfaire amit é qu'il y a entre V. M. & la Maison de Hannover. Et nous assurons tréshamblement V. M. que comme vous témoignez vous reposer, aprés Dieu, sur la fidelité & l'affection de vôtre veuple, nous nous croyons obligez, par les plus forts motifs de Religion, de fidelité & de reconnoissance, à faire tout ce que le devoir exige des sujets les plus formis & les plus obéissans envers la meilleure des Reines.

IX. La Reine remercia les Seigneurs, & les affura qu'elle étoit satisfaite de leur Adresse: le même jour les Communes allerest en Ceros pour presenter aussi leur Adresse de remerciement & de felicitation, dont voici la teneur.

MADAME.

Communes

Adresse des Jes de V. M. les Communes de la pour les re Grande Bieragne affeniblées en Parlement. mercieme's prenons la liberté d'aprocher avec route forsur la paix. te de soumission, vorre personne sacrée pour témoigner nôtre reconnoissance unanime de des Princes & Juin 1713. 425 tous les biens dont nous jouissons sous l'heureux Regne de V. M.

Les grands succez qui ont si souvemt accompagné les armes de V. M. n'avoient rien laille à défirer qu'une Paix telle que nous avons maintenant le bonheur de la voir accomplie: & comme nous fommes veritablement persuadez des bons & génereux motifs qui ont porté V. M. à entreprendre ce grand ouvrage, aussi avons nous toute sorte de sujet d'admirer la fermeté avec laquelle vous l'avez conduit, & surmonté les diverses difficultez qu'on a fait naître pour le traverser. C'est avec la plus grande satisfaction du monde, que nous felicitons V. M. de l'heureuse conclusion de ce Trairé: car nous sommes convaincus de la grande attention de V. M. pour le bien public, & les preuves résterées que nous avons euës de vôtre sagesse, nous ont si bien apris à nous y reposer entierement, que nous ne saurions douter que V. M. n'air procuré toute sorte de satisfaction raisonnable à vos Alliez, & établi les interêts de vos propres Etats d'une maniere qui non seulement nous mettra hors de danger à l'avenir, mais qui de plus nous rendra un peuple heureux & florissant.

V. M. ne peut donner des preuves plus éclatantes du soin qu'elle prend de la posterité, qu'en marquant, comme vous avez eu la bonté de le faire, l'interêt que vous prenez à la succession Protestante dans la Maison de Hannover, de laquelle dépends fort le bonheur futur de ce Royaume. Nous espetons avec consience que rien ne sera jamais capable d'interrompre l'amirié qu'il y a entre V. M. & cette Illustre Famille; puis que les mauvais desseins de ceux qui voudroient tâcher de separer vos interêts, sont trop pal-

pables pour jamais réuffir.

Vos fideles Communes ne sauroient jamais marquer assez forrement les sentimens de reconnoissance qu'elles ont, de toutes les favorables assurances contenues dans la Harangue de V. M. & aprés ce que V. M. a fait pour soulager vos Sujets du pesant fardeau qu'ils portoient auparavant, & vôtre bonté sans exemple, de ne rien demander pour l'avenir, que ce qu'ils jugeront eux-mêmes être necessaire pour leur sureté; la moindre chose qu'ils puissent faire pour y répondre, est de marquer leur promptitude à faire tout ce qu'il vous a plû de leur recommander; & nous ne manquerons pas de nous apliques avec joye à pourvoir aux subsides necessaires pour les besoins de cette année. Les bontez zéiterées de V. M. ne sauroient manquer de vous attachet de la maniere la plus forte, les cœurs & les affections de rous vos Sujets; & nous sommes assurez que nous ne les pourrions mieux representer qu'en faitant tous nos efforts pour rendre vôtre Regne aussi florissant, aussi glorieux, & aussi tranquille pour vous, qu'il est avantageux & heureux pour vos Sujets.

Réponse de la Reine.

MESSIEURS.

Ette adresse ne peut que m'être sort agréable, puis qu'elle vient de mes sideles Communes & qu'elle est une continuation des marques ae respect & d'affection que

des Princes Edo. Juin 1713 vous m'avez données dans ce Parlemens.

X. Le 26 le Maire & les Echevins de Londres presenterent aussi une Adresse de remerciement & de félicitation sur la Paix glorieufe & avantageuse qu'elle venoit de procurer à ses, Sujets, dont le Commerce alloit deve- pour la paix. nir plus florissant que jamais: presque tous les jours on presente de semblables Adresses à Sa M. de la part des Provinces, Villes & Communautez du Royaume: ainsi malgré la brigue de la faction des Wigs, tous les Anglois affectionnez au repos & à l'avanta. ge de leur Patrie, témoignent unanimement, une parfaite joye pour la conclusion de la Paix.

Toye & fazisfaction des Anglois

XI. Au reste ceux qui compareront la Harangue que la Reine vient de faire à son Paralelle de Parlement, avec celle que le Roi Guillaume la Harangue fit aux deux Chambres, en leur anonçant de la Reine la Paix de Riswick, * y apercevront une gran- avec cellde differance de sentimens, soit pour le soula- que Guillaugement du Royeume, soit dans la confian- me III fit ce que les Souverains paisibles & bien fai- aprés la paix sans, doivent avoir en la fidelité & au zele de Rilwick. de leurs Sulets. Guillaume III. disoit, que nonobstant la Paix, l'Angleterre, sous son Regne n'étoit pas en sureté, sans entretenir de grandes forces sur Mer, & sans avoir une Armée de terre. La Reine Anne au contraire, laisse au soin de son Parlement, de regler ce qu'il faut de Vaisseaux pour la sureté du Commerce, 3 de troupes pour les Garnisons; ne demande d'autre sureté, que la fidelité & l'affetion de son peuple.

ARTI-* On la trouvera dans le Supplément Iome L. pages.

ARTICLE VII.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en HOLLANDE & aux PAIS-BAS, dépuis le mois dernier.

Protestations de plusieurs Princes au sujet de la Paix d'Utrecht.

Uire la Protestation du Roi d'An-Igleterre, rapportée dans le demier Journal page 374. on a cu avis, qu'on avoit enregistré dans le Protocole des négociations de la Paix, déposé dans l'Hôtel de Ville d'Utrecht, les Protestations de plusieurs Princes & Seigneurs, pour le maintien de leurs prétentions sur le Royaume de Naples, Principantez de Neuchatel & d'Orange . Duché de Luxembou g&c. comme ces piéces ne sont pas encore parvenues jusdues à moi, je laisse le soin à ceux qui y font interessez, (s'ils fouhaitent qu'on lour donne place dans cet Ouvrage,) de me les faire tenir, en affranch sfant le port des paquets.

Commencement de l'exécution de la l'aix entre la France & la Hallande

II. En exécution des Traitez conclus entre la France & la Hollande, les prisonniers de part & d'autre ont été mis en liberté, les Villes des Païs Bas qui devoient être évacuées par l'une & l'autre Puissance, sont a ctuellement dans l'attention à recevoir les nouvelles Garnisons destinées à la Garde de ces Places: on renvoye au mois prochain d'en rapporter les particularitez, & d'autres faits interessans à l'histoire, qui ne peuvent pas entrer dans celui-ci; les Hollandois ont désa commencé de goûter les doux fruits de la Paix si désirée par le p'us grand nombre des Négocians de cette Republique.

des Princes &c Juin 1713. puis que leur Commerce est ouvert tant en France qu'en Espagne. On a lieu d'esperer que la bonne intelligence, rétablie entre Mrs. les Etats Genéraux des Provinces-Unies. & les deux Couronnes de France & d'Espagne, fournira à leurs Sujets des movens legitimes de se remettre peu à peu des grandes pertes qu'ils ont souffert par une si longue guerre, & que leur Commerce abattu, qui fait le principal soûtien de la Republique Hollandoise, fleurira de nouveau. malgré les mauvaifes intentions des eferits brouillons & mal intentionnez, oni ont longrems traversé les desseins de ceux qui vouloient pacifier leur Parrie.

III. Les ratifications de France, d'Augleterre, de Prusse, & celles des Erats Ge des ratefica. néraux, ayans été envoyees à Uttecht, les clores des échanges en ont été faires aux formes ordi. Traitez finaires, mais les Traitez n'ont pas uncore quez à été rendus publics, parce, dit-on, qu'on at tendoit la fignature de celui de l'Empereur & l'Empire: & les ratifications des Souverains éloignez du lieu de la Conference, comme sont le Roi de Portugal & le Duc

de Savove.

IV. Le 10. d'Avril Mr. le Duc d'Offone Grand d'Espagne & premier Plenipotentiaire de Sa Majesté Carholique, arrivaà Utrecht, où il doit être joint par le Marquis de Monteleon second Plenipotentiaire du même Prince, qui est à l'Ambassade d'Angleterre; ces deux Ministres racifieront & confirmeront tout ce que ceux de France ont négocié & arrêté avec les Hollandois, concernant les interêts de la Couronne d'Espagne, & acheveront la négociation de

Echange

Le Duc d'Ollone ar-Utrecht de la part de Roi d'Epa. La Clef du Cabinet

d a Paix entre certe Couronne & la Maison d'Autriche, si la Cour de Vienne veut se déterminer à la Paix putiôt qu'à la continuation d'une guerre, qui probablement seroit trés-oncreuse à la plupart des Princes d'Allemagne.

Plenipo-Rentiaires de Raviere es de Golo. one arriver & Vereche.

V. Le Baron de Molknecht Plenipotentiaire de Mr. l'Elector de Baviere, & le Baron de Karhg Plen potentiaire de Mr. l'Electeur de Co ogne, avans rect au commencement de Mai leurs passeports d'Hollande, le sont aussi rendus à Utrecht pour y regler les Traitez qui concernent les interêis de leurs Maîtres: ainsi voità enfin tous les Ministres des Puissances qui ont pris parti dans la guerre dernière, admis aux Conferances d'Utrecht, pour mettre la dernicre main à la Paix genérale.

ARTICLE VIII.

Qui contient la naissance, le mariage & la mort des Princes autres personnes Illustres.

Cele d'ume file du Czard.

Naissances. I. A U mois de Mars la Grande Du-chesse de Moscovie, Epouse du Czard, accoucha d'une Princesse à Petersbourg sur les frontieres de Livonie, où son Epoux l'est allé joindre : il ne s'est pas abouché en passant, (comme on l'avoit dit,) avec le Roi Auguste, qui s'est trouvé assez occupé à Varsovie, des nouveaux mens de Turquie, qui n'ont pas secondé ses espera ces, comme on peut le voir dans un des Arricles précedens.

> Le 24. du même mois de Mars, la Ducheffe

des Princes &c. Juin 1713. chesse de Havré, Niece de Madame la Prin- Celle d'un cesse des Ursins accoucha d'un fils à Madrit, fils au Duc Le 21. Avril Madame la Duchesse de de Hauré.

Noailles accoucha auffi d'un fils, qu'on nomme le Comte d'Ayen, il fut baptisé le 28. du même mois par Mr. l'Evêque de fils au Duc M tz premier Aumônier du Roi, Sa Ma- de Noailles. lesté ayant fait l'honneur au nouveau né,

d'en être le Parain, & Madame, Mere de Mr. le Duc d'Orleans en fut la Maraine. II. Le 24. Avril le Marquis d'Est pa

épousa à Madrit la sœur du Comte de Fuensalida, avec l'agrément de Leurs Majestez

Catholiques.

III. Avant de passer au petit nombre des morts Illustres que nous avons à anoncer ce mois ci, il faut aioûter à ce que nous avons dit le mois dernier, * de celle de Madame la Maréchale de Crequi, quelques celle de Macirconstances qui nous ont été envoyées dépuis ce tems-là: ce fut le s. Avril 1713 que rechale de cette Dame mourut à Paris. Voulant être Grequi. réunie aux cendres de son Epoux, son corps a été mis dans le Tombeau sur lequel elle avoit fait élever un superbe Mausolée à la gloire de cet Illustre Maréchal de Crequi, dans l'Eglise des Jacobins de la ruë St. Honoré. Cette Dame étoit fille de laques de Rougé Marquis de Pleffis Belliere, & de Dame Susanne de Bruc. Madame la Maréchale de Crequi ayant perdu ses deux fils, l'un en 1696. & l'aîné qu'on nommoit le Marquis de Crequi en 1702 Bataille de Luzara, comme le le marque ailleurs; & Elle a institué pour son heritier

Mariaves.

Morts.

Suite de dame la Ma-

^{*} Voyez Mai p. 170. Tome XI. p. 409. Voyez Tome II, de mon Supplément p. 325.

univiversel, le Marquis de Plessis-Belliere son petit neveu, qui porte comme elle le nom de Rougé: ce Seigneur, qui n'aencore qu'environ hou ans, promet déjabeaucoup; pourparvenir à une haute reputation, il n'a qu'à marcher sur les traces de ses glorieux Ancêtres, & sur celles de ton Illustre Parain, car il est filleul du célebre Duc de Vendôme, qui le tint sur les sonds baptismaux avec Madame la Maréchale, qui donne lieu à cet Article.

Le 21. Mars Mr. l'Abbé de Marillac. Comte & Doyen de St. Jean de Lion, mourut âgé d'environ 70, ans; il étoit de la Maifon de Damas, mais il avoit pris le nom & les Armes de Marillac, pour fatisfaire aux intentions d'un de ses Oncles, jadis Doyon de la même Eglife. Celui qui vient de mourir. étoit Vicaire Genéral du Diocese de Lion, par le choix qu'en avoit fait Mr. de St. George Archevêque de cette florissante Ville: ses manieres donces & infinuantes le firent aimer & confiderer de tous les grands hommes qui le connoissoient; il étoit intime ami de feu Mr. du Harley Archevêque de Paris, un des plus gracieux Prelats de son fiecle.

Dame Jeanne de Monchi, veuve de Meffire Louis de Mailly Marquis de Nesle, Pune des prétendantes à la Principanté de Neuchâtel & de Valangin, mourut à Paris le 13.

du mois d'Avril, âgée de 85, ans.

Le 26. Mars le Comte Paul Esterhasi Prince de Galanta, Palatin ou Viceroi du Royaume d'Hongrie, mourut âgé d'environ 88. ans : il y a 32. ans qu'il exerçoit la Charge de Pelatin de Hongrie, sous les Regnes de

des Princes &c. Juin 1713. trois Empercuss Leopold, Joseph, & Charles VI. Mais sans bleffer sa memoire il est mort dans la reputation d'avoir mai foutenu les prérogatives de cette Emploi, qui étoit le premier de la Couronne d'Hongrie, tous les Droits & Privileges du Royame font confiez à sa garde & à ses soins: on prétend qu'il les a facrificz à la Mailon d'Autriche. dans les vûës d'un foible interêt, & qu'il fut en partie cause des dernieres guerres qui ont défolé ce Royaume, presque tout le tems qu'il en a été le Viceroi. Le Comte Palfi est un de ceux qui prétendent la meilleure part à cet Emploi; bien des gens à la Cour de Vienne, croyent qu'il y parviendra, tant par rapport à son merite personnel, que par le grand crédit que Madame Palfi sa fille s'est acquis sur l'esprit du jeune Empereur.

ADDITION.

C Uivant toutes les lettres qui viennent de diverses Cours d'Allemagne, les Ministees de la Maison d'Autriche, n'agissent plus pour l'interêt de leur Maître dans ce qui regarde leurs mouvemens pour exciter la guerre en Allemagne: onisque ce qui le concerne est déja reglé : l'évacuation de la Catalogue; le rappel des Troupes Imperiales des Païs Bas, cedez à cette même Maison en sont une preuve. Cependant à mesure qu'on évacue les Places, les troupes Imperiales au lieu d'en aller prendre possession, afin d'en avoir la garde conjointement avec les Hollandois, comme cela se pratiquoit fous le Regne du feu Roi Charles II. marchent en Allemagne sous pretexte d'y continuer la guerre. Toutes ces conLa Clef du Cabines

274 coliderations, (difent aujourd'huiles peuples Germaniques) sont une preuve que l'Empereur Charles VI est satisfait de son fort: mais la politique veut qu'en abandonant la Catalogne au Roi Philippe V. fon ennemi, lors qu'il pouvoit encore y chicaner le terrain pendant deux ou trois Campagnes: Qu'il consent à la neutralité d'Italie; Qu'il laisse à la Republique d'Hollande la tutelle des Pais-Bas Espagols; il fait mine de vouloir continuer la guerre, pour le scul interêt des Cercles, ou de quelques Princes d'Allemagne: dont bien sûrement Sa M. I. ne verroit pas de bonœil, leur agrandissement: cette apparance de guerre, ajoutet'on, n'est qu'un leure & un Fantôme Jelle ne peut se faire qu'aux dépens de l'Empire & le danger où elle exposeroit la plus grande partie de l'Allemagne, fera que les États de l'Empire se verront bientôt dans la necesfité de prier l'Empereur de consentir à la Paix: cela étant Sa M. I. sera déchargée de l'indemnité qu'auroient pû prétendre les Princes & Etats de l'Empire, qui se sont sacrefiez pour les interêts de sa Maison. Si au contraire, contre toute apparance de bon fens, on se flatoit que l'Empereur, en uniffant ses forces avec celles de l'Empire, fissent plus qu'elles n'ont pû faire avec les puissants secours, & les diversions des Armes d'Angleterre, d'Hollande, de Savoye, de Portugal de Brandebourg, & les aisances qu'on a trouvé en Italie & ailleurs; on peut juger par l'experience du passé que les nouvelles conquêtes qu'on feroit, (supposé que conquêtes on fit) ne seroient surement pas pour les Princes d'Allemagne qui y auroient des Princes & c. Juin 1713. 435 roient contribué le plus; elles seroient plutitôt pour celui qui auroit en main le gouvernail de la grande machine; la Marsou d'Autriche n'étant pas dans l'usage de partager avec ses meilleurs amis, ni avec ses Alliez le profit des conquêtes; Elle est accoutumée au contraire dépuis plus de deux siecles de leur laisser la seule gloire d'avoir contribué à son agrandissement. On aprendra bientôt si ces conjectures sont bien ou mal sondées.

On aprend d'Utrecht que le sixième Mai on y fit l'échange des Ratifications du Traité avec Mr. le Duc de Savoye: le 10. on échangea celles de la Grande Bretagne: le onze celles du Roi de Prusse, & le 12. celles avec la Republique d'Hollande. Le mois prochain nous parlerons plus au long de plusieurs de ces Traitez; ils n'ont commencé à paroître en Hollande que le 15. Mai; voici quelques circonstances de celui de la Daix entre la France & les Etats Géneraux: que tous les prisonniers de part & d'autre seront rendus sans rançon en payant les dettes qu'ils peuvent avoir contractées: que le Roi de Prusse aura en Souveraineté tout ce qu'il possede dans le haut quartier de Gueldre, dont la Ville Capitale de ce nom est du nombre. Qu'on érigera en Souveraineté une Terre de 30, mile Ecus de rente annuelle dans le Duché de Limbourg, ou dans celui de Luxembourg, pour la Princesse des Ursins & ses heritiers. les Hollandois auront Garnison à leur fraiz dans Huy & Citadelle de Liege: qu'ils auront austi la garde (pour la Maison d'Autriche) de tous les Païs-Bas Espagnols, de Tour-

La Clef du Cabinet 426 Tournay, Menin, Ypre, Furne, la Kenock Dixmude & leurs dépendances : qu'ils auront auffi Garnison à Luxembourg, Namur & Charles-Roi; que S. A. E. aura la possession en Souveraineté de tout le Doché de Luxembourg, Comtez de Chiny, Namur & Charles-Roi, jusques à ce qu'il soit établi dans ses Etais, dans le Royaume de Sardaigne, & dédommagé des infractions du Traité d'Ilmersheim, de la manière proposée par le Roi T. C. que S. A. E. entretiendra ses troupes dans les dépendances du Duché de Laxembourg jusqu'au nombre de 7000 hommes; que les Hollandois s'obligest de ne point remettre les Pais-Bas à la Maison d'Autriche, qu'apres que Mr. de Baviere aura en satisfaction, & sera en possession du Royaume de Sardaigne. Oue les Hollandois rendront Lille, Bethune, Aire, St. Venant, Fort St. François, Orchies. Laleu . Gourgue . avec les armes. Artillerie, munitions de guerre &c. qu'on v trouva lors de l'occupation de ces Places: Sa M. T. C. conservers Mortagne, St. Amand & ses dépendances. Qu'on levera un milion de florins Hollandois dans tous les Pais Bas Espagnols, à prorata de chaque Province, pour l'entretien des troupes Hollandoises & Fortifications des Places &c.

FIN.

TABLEGENERALE ET ALPHABETIQUE

Des principales Matieres contenues dans le dix huitséme Tome.

Ccademie (1') Françoise, sujets proposez pour obtenir les prix qu'elle donne cette année 99 Aire (la Ville d') son nouveau Gouverneur 72 Alais (la Ville d') son nouvel Evêque Albemarle (le Comte d') sa justification sur le Combat de Denain Allemagne 19.50.106.179.247. & 397 Allemands (les) remontrances qu'i s font aux Conferances de la paix 143 offices que le Roi T. C. leur fait, & à la Mailon d'Autriche Alliez demandes irraisonnables qu'ils font à la France, & l'effet contraire qu'elles produisent Altena (la Ville d') brûlée par les Suedois 155 189. 191 Angleterre (Royaume d') ce qui s'y est passé d'intereflant 27, 59, 128, 203, 261, 351 & 415. Anne (la Reine) ses précautions & sa fermeré pour procurer la paix à l'Europe 28, fairfix Chevaliers de l'Ordre de la Jartiere 59, continuë ses instances pour la paix 228 remerciée par les Ecossois 204. les ordres pour découvrir les Incendigires de l'Hôrel du Duc d'Aumont 264 on peur ajourer à ses Titres celui de Reine des Amazones 353. Sa Harangue au Parlement for la paix, & les remerciemens qu'elle en reçoit Arrets

TABLE DES MATIERES. Arrêts du Conseil en France, portant confiscation des vieilles especes 97. sur la Capitation & droits d'entrée du Royaume Arrêts du Parlement de Paris qui condamnent les Ouvrages du prétendu Baleicourt & Sr. de Mussey sur l'origine de la Maison de Lorraine 171, comme aussi l'Histoire des Tesuites par le P. Juvency Argile (le Duc d') reçoit pour la Reine Anne d'Angleterre le serment des peuples de Minorque Artagnan de Montesquiou, (le Chevalier) son mariage avec la Princesse de Raches de Berghes Auguste (le Roi) demandes qu'il fait contre le Roi de Suede 119, passe en Pologne pour affister à la Diette génerale 125. Voyez Diette, ses intrigues pour faire enlever le Roi

de Suede 405
Aumont (Mr. le Duc d') Ambassadeur de
France, son arrivée à Londres 207, incendie de son Hôtel 226, 261, 263, le Roi son
Maitre le fait rébâtir plus magnifique qu'il
n'étoit 416

Ŕ

Barrière, quelle est l'étendue qu'on donne au aujourd'hui à ce mot 183 celle que l'Empereur & le Czard de Moscovie peuvent demander au Sultan 184. Traité convenu entre l'Angleterre & la Hollande pour la Barrière de cette Republique 267 Barcelonne (l'Evêque de) est fait Cardinal 240. Dectet rendu contre lui par le Roi d'Espagne 287. & 387 Barailie (la) de Gadembusch, gagnée par les Suedois sur les Danois & les Saxons

Baviere (Mr. l'Electeur de) maltraité de la
fortune 8. le Roi Philippe V. lui fait don-
nation des Païs Bas 31. 38. demandes en sa
faveur faites par le Roi T. C. à la Maison
d'Autriche 357 conditions de ces deman-
des plus étenduës 390. son Plenipotentiai-
re envoyé au Congrez d'Utrecht 430
Beauvau (la Maison de) iliustre par son ori-
gine & par ses alliances dans des Maisons
Souveraines 292
Beauvais (la Ville de) son nouvel Evêque 329
Benefices en France remplis à la nomination
du Roi 394
Benoit (le Pere) Capucin, sa replique contre
l'Apologiste du prétendu Baleicourt 282
promet au public l'Histoire des hommes
Illustres du Diocese de Toul 290
Berlo (le Comte de) sa mort 368
Berry (Mr. le Duc de) sa renonciation à la
Couronne d'Espagne 314. Mad. son Epouse
accouche d'un Prince avant terme 329. qui
meurt quelques jours aprés 367
Berwick (Mr. le Maréchal de) son départ
pour aller commander en Catalogne 42.
son arrivée à Perpignan 94, 105, son entrée en Caralogne 159, son Ordonnance contre
en Caralogne 159. son Ordonnance contre
les Catalans 161, fait lever le blocus de
Gironne 162. son retour en France 166. sa
resourion sans effet de faire couper les
Oliviers des Catalans 380
Boutard (l'Abbé) son Ode pour le Roi aplau-
die par l'Academie Royale 220
Brabant (les Erats de) leurs plaintes contre
les Hollandois sur les atteintes données à
leur authorité & à leurs privileges 70. sui-
te de cette contestation 273 jusques à quels
excez cette dispute est portée 361
Hh Bran-

TABLE DES MATIERES. Brancas (le Marquis de) précautions qu'il

prend pour conserver Gironne, nonobstant
la famine où le blocus de la Place l'avoir
réduite 93. sa délivrance 162. éloge donné
à ce Gouverneur 379
Bresil (le Prince du) présomptif heritier de
la Couronne de Portugal, sa naissance 86
ia Coulonne de Portugar, la namance 65
C
Ardinaux, nouvelle promotion que le
Pape en a fait & en faveur de qui 226.
240
Cassard (le Sr.) Commandant une Escadre
Françoile, son expedition sur les Colonies
Hollandoises en Amerique 172. 271. 363
Catalans (les) invitent l'Empereur de te-
tourner parmi eux 91. amnistie du Roi
Philippe V. en leur faveur 165, 301, 1épon-
Colored avillation 2 17 manager 2 for
se brutale qu'ils sont à l'Imperatrice à son
départ de Barcelonne 282, quelle est la re-
compense qu'ils obtiennent de la Maison
d'Autriche 385
Chomel (le Sr.) Medecin, son Histoire sur les
Plantes 297
Clarendon (Milord) sa mort 294
Cocus en titre d'office
Cologne (Mr. l'Electeur de) demandes que le
Roi T. C. fait en sa faveur au Congrez
d'Utrecht 356. conditions de ses demandes
plus circonstanciées 390. son Plenipoten-
tiaire envoyé au Congrez d'Utrecht 430
Cologne (les Etats de) leurs plaintes contre
l'Empereur & ses Alliez
Cordeliers (le Provincial des) excommunié
par le Pape & pourquoi 46. 178
Crequi (Madame la Matéchale de) sa mort
379. & 431
Czark

Cxard (le) de Moscovie, nouveaux sujets de plainte qu'il donne à la Porte Ottomane 114. ses prétentions contre la Suede 119, veut engager l'Empéreur & l'Empire dans sa querelle contre les Turcs 182, marche avec son Armée dans le Hosstein 198, son départ pour s'en retourner dans ses Etats 252, s'abouche avec le Due d'Hannover & le Roi de Prusse 339, fair acheter des Fregates en Hollande 342. son complet avec le Roi Auguste pour faire enlever le Roi de Suede

D

Annemarck (le Roi de) sommes considerables qu'il exige de la Ville d Hambourg 55, demandes qu'il fait contre la Suede 119, est batu à Gadembusch par le Géneral Steimbock 123, 126, rapelle ses troupes des Païs Bas 273, ses troupes désolent le Holstein

Dalmant (le Sr.) son retour de Constantinople à Vienne 400

Dauphin & Dauphine de France, tristesse que leur mort cause dans le Royaume 13. service solemnel fait au bout de l'an pour le repos de leurs ames

Diette (la) génerale de Pologne, assemblée à Varsovie 203, ses contestations 253, se separe infructueus sement

Dombes (la Principauté de) quel est le premier President de son Parlement 312

E

E Mpereur (1') Charles VI. n'exécute pas les engagemens qu'il donna par la Capitulation de son Couronnement 20. en quoi con-Hh 2

fistent les restitutions qu'il doit faire à plufieurs Princes de l'Europe 21, demande qu'il fair aux Etats de l'Empire 52. avantages qu'il reçoit en acceptant la Paix qu'on lui propose 115. ses plaintes au Resident de Suede, & réponse qu'il en reçoir 119. est plus puissant que n'écoient les huit Empereurs qui l'ont précedé 182, emprunte un milion en Hollande 185, nomme le Comre de Thaun pour Viceroi de Naples 246 restitutions qu'on lui demande pour la Paix 355. 357. quelles sont les conditions que le Roi T. C. lui offre 359. raisons qui le portent à refuser la Paix 398. Etats qu'on lui cede, & ceux qu'il doit restituer: déclare ses Nicces ses heritieres, préterablément à fes fœurs

Escalona (le Duc d') ci devant Viceroi de Naples, gratification qu'il reçoit du Roi d'Espagne

Esclaves racherez en Barbarie par ordre du Roi d'Espagne Philippe V. 311

Ecclesiastiques bel exemple qu'ils donnent pour la défense de leur Patrie 381

Espagne (le Royaume d') ce qui s'y est passé d'interessant 11. 37. 89. 157. 229 301. & 377 Eugene de Savoye (l. Prince) proposition qu'il

fait aux Hollandois pour les engager à la continuation de la guerre.

Emmes (les) le tems qu'elles perdent, & celui qu'elles font perdre inutilement à leurs Directeurs 151, celles qui se sont battre a seuts ésonx & à quel sujet. 195
Femmes qui se battent en duel l'épée à la main

Fer (le St de) sa Carte des Mers du Sud & du Nord

TABLE DES MATIERES.
Ferocité (la) celle des hommes est plus à re-
dourer que celle des Brutes 187
Force (Mad. de la) son Placet au Roi T. C.
qui la fit rappeller de son exil 278
France (le Royaume de) ce qui s'y est passé
d'interessant 12. 41. 97. 167. 234. & 388
Francfort (la Ville de) different ou zizanie
entre les Magistrats & les Bourgeois 336
G
Gironne, Ville forte de Catalogue bloquée par
les Allemands 39. secours qu'on y introduit
40. misere dans laquelle la Place est redui-
te par la famine 93. 157. le blocus levé 155.
162. quelques circonstances sur la misere
qu'elle a souffert, & sur sa délivrance 377.
sa déscription 378
Grisons (les) font un Traité avec les Hollag-
dois 336
Guyenne (la Province de) quel est son nouveau
Gouverneur 104
H
Ambourg (la Ville d') renoncée par le Roi de Dannemarck
Harcourt (le Lord) est fait Grand Chancelier
d'Angleterre 419
Hamilton (le Duc d') se bat en duel, & ayant
vaineu son ennems est assassiné par le Ge-
néral Mackartnay 60.88. suite de cette noi-
re action 130. 266
Heilbron, on y convoque les cercles 397 Hollande (la) ce qui s'y est passé désinteres-
fant pour l'histoire 31 70. 131. 209. 270 354.
& 428
Hollandois (les) la guerre ne leur procure pas
The state of the s

Hollandois (les) la guerre ne leur procure pas les avantages qu'ils auroient obtenu par la Paix de Gertruydemberg 16, leurs pertes de l'année derniere 75, leurs plaîntes contre la maison d'Autriche 137, quelle est la Barrie-

re qu'ils demandant 204. se disposent à accepter la Paix 208. conviennent avec l'Angleterre d'une mutuelle garantie 210. donnent satisfaction au Roi T. C. pour l'insulte faite aux Domestiques de Mr. Menager 211. leur nouvelle Lotterie 272. leur different avec le Conseil d'Etat de Brabant 273 leur mécontentement contre le Roi de Prusse 274. leur Traité d'Alliance avec les Grisons 336. signent la Paix avec la France

Holftein Gottorp (le Duc d') ses plaintes à Ratisbonne sur l'inexécution des Traitez de Westfalie 251. est déclaré majeur & fait remettre aux Sucdois la Forteresse de Tonningen 286. son Palais pillé, & autres ravages qu'on fait dans ses Erats

Holstein (le Duché de) désordres qu'y commettent les Aimées des Puissances du Nord

198. 256. & 397

Hypocrites ou faux devots, quel est le portrait qu'en fait l'Abbé Bordelon 152

Aques III. (!e Roi) d'Angleterre obtient à fa recommandation un Chapeau de Cardinal pour l'Abbé Polignac 241. va faire son séjour à Bar-le Duc, & sa premiere entrevûë avec Mr. le Duc de Lorraine 247. son éloge & son goût pour les voyages 334. sa protestation contre la Paix d'Utrecht 374. questions faites en Angleterre, dont on fait l'application à ce Prince 418 Janson de Fourbin (le Cardinal de) sa mort

Jeswites (les Peres) de Paris, leur désaveu contre l'Ouvrage du Pere Juvency 367 Imperatrice (l') son retour de Barcelonne en Ita-

regree	Αv	75	R	DE	0	3.8	Δ	TI	ED	CC

lie 334. discours qu'elle fair aux Catalans avant son embarquement, & leur réponse 382. son arrivée à Genes & à Milan 395 Incendie d'Altena 155. 189. 191 Incendie de l'Hôtel du Duc d'Aumont Ambasfadeur de France en Angleterre 226. 261. 263.

Incendie des Moscovites dans la Pommeranie 400 Indes (les) qui sont les voyageurs qui en ont fait les principales d'écouvertes 276 Italie, ce qui s'y est passé d'interessant pour l'histoire 18. 433. 174. 239. 330. & 394 Iuriau (le St.) celebre Predicateur & Ecri-

K

vain Protestant, sa mort

Am (le) des Tartares, fait ou laisse insulfatter le Roi de Suede à Bender 346. 348.
350. ses intelligences avec les ennemis de
Sa Majesté Suedoise 405
Keyserslouter (la Ville de) dans le Palatinat,
escaladée & pillée par un Parti François
251

۲

Auzun (le Duc de) son nom de Famille, ses qualitez & ses Emplois 335 Litterature (nouvelles de la) 77. 146. 213. 275. & 363.

Lorraine (Madame la Duchesse de) accouche d'un Prince & quel est le nombre de ses enfans

Lorraine, Maison illustre, l'histoire sur son origine condamnée par le Parlement de Paris 171. critique de cet Ouvrage 282. & suivantes.

Lorraine (Mr. le Duc de) sa premiere entrevûë avec le Roi d'Appleterre à Bar-le-Duc

224

247. honêtetez & bon accuëil que Son A. fait à Sa M. Britannique dans ses Etats 335 Louis XIV. (le Roi) son horoscope faite par un Poère 104, ce Prince est le refuge & le Protecteur d'un grand nombre de Princes malheureux 168. fait une promotion d'Officiers de Galeres 170, prédiction en sa faveur par l'Abbé Boutard 220. ses Lettres Patentes pour admettre les renonciations reciproques des Couronnes de France & d'Espagne 321, son Traité de suspension d'armes avec la Savoye 330. demandes qu'il fait pour les Electeurs de Cologne & de Baviere 356. ses offres pour la paix avec l'Empereur & l'Empire 359, conditions plus étenduces des mêmes offres de paix 388. nomme aux Benefices vacans

M

Ariages

152. 223. 290. 368

Marlborough (le Duc de) éloge outré
qu'on lui donne sur la conquêre de Bouchain 33. sa gloire à cet égard mise en paralelle avec celle de Mr. de Villars 34. son
départ d'Angleterre pout passer en Allemagne 88. son arrivée à Aix-la-Chapelle 145.
passe à Mastricht 212. il est joint par son
Epouse 265. se rend à Francsort 399

Metz. (la Ville de) Histoire de l'Heresse &
de sa décadance dans cette Ville 83

Monseleon (le Marquis de) Ambassadur d'Espagne en Angleterre 42. sa première audiance de la Reine 129

Morts 86. 155. 223. 290. 368. & 430

Napolitains, lour murmure contre le Gouvernement d'Autriche, & rigueurs exercées

für eux 47. leur Ambassade vers l'Empereur 176 nouveau mécontentement de la No-
blesse de ce Royaume 244. restitutions de-
mandées au Comte Boromeo Viceroi 245.
les Tours du Royaume mises en vente 232.
grace obtenue par le Comte Boromeo de la part de l'Empereur 394
Neutralité, projet d'un Traité pour l'établir
dans la basse Allemagne 20x
Noailles (le Duc de) fon é'oge 101
Nonce (le) du Pape en Suisse, plaintes portées
contre lui à Rome par le Canton de Lucer-
ne 43
Nord, ce qui s'est passé dans les Etats du
Nord d'interessant 54. 119. 187 253.339. &
402
Ossone (le Duc d') Plenipotentiaire de la Couronne d'Espagne, son arrivée à
Utrecht 429
Orleans (Mr. le Duc d') sa renonciation à la
Couronne d'Espagne 313
Ormand (le Duc d') est fait Lieutenant Gou-
Ormand (le Duc d') est fait Lieutenant Gou- verneur du Comté de Norsolck 419
Ormand (le Duc d') est fait Lieutenant Gou- verneur du Comté de Norfolck 419 Ottoboni (le Cardina) le Roi lui donne l'Ab-
Ormand (le Duc d') est fait Lieutenant Gou- verneur du Comté de Norfolck 419 Ottoboni (le Cardina) le Roi lui donne l'Ab- baye de Marchiene 329. & celle de Monti-
Ormand (le Duc d') est fait Lieutenant Gou- verneur du Comté de Norfolck 419 Ottoboni (le Cardina) le Roi lui donne l'Ab- baye de Marchiene 329. & celle de Monti- randé 394
Ormand (le Duc d') est fair Lieutenant Gou- verneur du Comté de Norfolck 419 Ottoboni (le Cardina!) le Roi lui donne l'Ab- baye de Marchiene 329. & celle de Monti- randé 394 Oxfora (le Comte d') connu ci-devant sous le
Ormand (le Duc d') est fair Lieutenant Gou- verneur du Comté de Norfolck 419 Ottoboni (le Cardina!) le Roi lui donne l'Ab- baye de Marchiene 329. & celle de Monti- randé 394 Oxfora (le Comte d') connu ci-devant sous le nom de Mr. Harley, Grand Tresorier d'An-
Ormand (le Duc d') est fair Lieutenant Gou- verneur du Comté de Norfolck 419 Ottoboni (le Cardina!) le Roi lui donne l'Ab- baye de Marchiene 329. & celle de Monti- randé 394 Oxfora (le Comte d') connu ci-devant sous le
Ormand (le Duc d') est fair Lieutenant Gou- verneur du Comté de Norfolck 419 Ottoboni (le Cardina!) le Roi lui donne l'Ab- baye de Marchiene 329. & celle de Monti- randé 394 Oxfora (le Comte d') connu ci-devant sous le nom de Mr. Harley, Grand Tresorier d'An- gleterre, noir attentat contre sa vie 69
Ormand (le Duc d') est fair Lieutenant Gou- verneur du Comté de Norfolck 419 Ottoboni (le Cardina!) le Roi lui donne l'Ab- baye de Marchiene 329. & celle de Monti- randé 394 Oxfora (le Comte d') connu ci-devant sous le nom de Mr. Harley, Grand Tresorier d'An- gleterre, noir attentat contre sa vie 69
Ormond (le Duc d') est fair Lieutenant Gouverneur du Comté de Norfolck 419 Ottoboni (le Cardina!) le Roi lui donne l'Abbaye de Marchiene 329. & celle de Montirandé 394 Oxfora (le Comte d') connu ci devant sous le nom de Mr. Harley, Grand Tresorier d'Angleterre, noir attentat contre sa vie 69 P Airs de France, qui sont ceux qui en vertu de cette Dignité ont pris scéance au Parlement de Paris 169. 235
Ormond (le Duc d') est fair Lieutenant Gouverneur du Comté de Norfolck 419 Ottoboni (le Cardina!) le Roi lui donne l'Abbaye de Marchiene 329. & celle de Montirandé 394 Oxfora (le Comte d') connu ci devant sous le nom de Mr. Harley, Grand Tresorier d'Angleterre, noir attentat contre sa vie 69 P Airs de France, qui sont ceux qui en vertu de cette Dignité ont pris scéance au Parlement de Paris 169. 235
Ormand (le Duc d') est fair Lieutenant Gouverneur du Comté de Norfolck 419 Ottoboni (le Cardina!) le Roi lui donne l'Abbaye de Marchiene 329. & celle de Montirandé 394 Oxfora (le Comte d') connu ci devant sous le nom de Mr. Harley, Grand Tresorier d'Angleterre, noir attentat contre sa vie 69 P Airs de France, qui sont ceux qui en vertu de cette Dignité ont pris scéance au Par-

avec

avec l'Isle inaccessible 128. suite de ses né-
gociations à Utrecht 131. refutation de plu-
fieurs Libelles contre la Paix 132. suite des
négociations 210. la Paix signée par les Mi-
mistres de France avec ceux d'Angleterre,
de Portugal, de Savoye, de Prusse, & avec
la Hollande 354. 372. celle d'Espagne & d'An-
glererre signée à Madrit 386, commence-
ment de son exécution. 428
Palatin (l'Electeur) attaqué d'apoplexie 186.
le Cardinal de Lambert n'étoit point de la
Maison Palatine 187
Pape (le) Clement XI. son different avec la
Republique de Genes 46. 178. fait une pro-
motion de Cardinaux 240. sa complaisance
pour la Maison d'Autriche mal recompen-
sée 242. ses prétentions sur la Sicile & la
Sardaigne 331, grace qu'il accorde au Com-
te de Suze
Parlement (le) d'Angleterre, ses Adresses de
remerciement à la Reine sur la Paix 423
Parme (le Duc de) ses Sujets extorhonnez par
les Allemands avant leur départ d'Italie 396
Pelletier (l'Abbé) son livre sur les vertus
Chrêtiennes 83
Philippe V. (le Roi) renonce à son droit à la
Couronne de France 35. Acte de cette Re-
nonciation 61. fait publier son amnistie en
faveur des Caralans 301. la Reine son Epou-
se enceinte 311. son Decret contre l'Evê-
que de Barcelonne 383. & 387. effets de sa
clemence envers les Catalans 344. Officiers
and a second and the Commence of
Caralogne 1385
Polignac (Mr. l'Abbé de) son accommode
ment avec la Ville de Dantzick & à que
AUICE 14. CIL TAIT CATGIDAL 2 IA BOMINATION

du

du Roi d'Angleterre 241. est gratisé de l'Abbaye de Corbie 329

Portugal (Royaume) ce qui s'y est passé d'interessant 9. 37. 89. 157. 229. 301. & 377

Protestations de divers Princes sur la Paix d'Uttrecht 374. & 428

Prusse (le Roi de) surprend & se faisit de la Ville de Meurs 75. resorme ses troupes 185. chagrin qu'il donne aux Hollandois à Liege 274. la mort de ce Prince 295. son sils aîné lui succede 296. économie & resorme faite par ce nouveau Roi 338. ses Ministres signent la Paix avec ceux de France 372

Uadrature du Cercle, Lettres du R. Pere Romualt le Muet fur cette découverte 82.

146. & 214

Questions proposées en Angleterre, dont on fair l'application au Roi d'Angleterre 417 Quinson (Mr. de) Commandant du Roussillon, son éloge 100. sa mort 369

R

Agotski (le Prince) passe en Angleterre & de là en France 54. son arrivée en Angleterre 130. & en France 168. reputation glorieuse qu'il s'acquiert parmi les Sçavans

Renonciations reciproques faites pour empêcher la réunion des Couronnes de France & d'Espagne sur une même tête. 313, 321 Romuald le Must (le Pere) sa Lettre sur la Physique & la Medicine 77, sur la Quadrature du Cercle 82, 146, 214

S

Savoye (Mr. le Cheva ier de) Voyez
Savoye (Mr. le Duc de) apellé à la succession

fion d'Elpagne aprés la posterité de Phi-
lippe V. 38. 314. 321. son Traité de suspen-
fion d'armes avec la France 330, signe la
paix avec cette Couronne 372. dispositions
pour le mettre en possession de la Sicile 395
Sajieha (le Comte) sa trahison envers les Rois
de Suede & Stanisslas 404. est arrêté prison-
nier 412
Sacheverel (le Docteur) son Sermon contre le
procedé des Wigs d'Angleterre 416
Saxe (le Prince E ectoral de) resolution prise
pour le tapellet d'Italie, crainte qu'il ne se
fîr Catholique 342
Schrewsbury (le Duc de) Ambassadeur d'An-
glererre, son arrivée en France 169
Sphere mobile, machine curieuse qu'on mon-
tre à l'Academie de Leiden 364
Stanhope (le Géneral) fait fraper une Medaille
pour un fo ble avantage 270
Stanislas (le Roi) vajoindre le Roi de Suede à
Bender 124. traitement qu'il y reçoit des
Torcs 348, est reçû à Bender avec beau-
coup d'honneur 412
Staremberg (le Géneral) ses précautions pour
reduire Gironne 92 fait attaquer ses Forts
96, 158, leve le blocus de la Place à l'apro-
che de Mr. de Berwick 162. se demet de
la Viceroyauté de Catalogne 388
Steinbock (le Comte de) Géneral Suedois,
force les Danois d'évacuer Roltock, & le-
ver le blocus de Wismar 56, rejette les
propositions des ennemis du Roi son Mai-
tre 120. bat les Danois & les Saxons à Ga-
dembusch 122, mene son Armée en Hol-
stein 127. fait brûler la Ville d'Altena 155.
raisons alleguées pour justifier cet incen-
die 189. Lettre qu'il reçoit des Géneraux
Danois

Danois & Saxons sur ce sujer aves sa réponse 191 exige des contributions du Holstein Danois 198. abandonne Frederickstadt 254. occupe Tonningen 256. 340 rejette les propositions peu convenables que lui font les ennemis du Roi son Maitre Suede (le Roi de) oprimé par ses ennemis, ne trouve du secours que chez les Turcs 24. 26. observe religieusement ses promesses envers l'Empereur & l'Empire (8. mesures qu'il prend avec le Sultan 107, son Envoyé écouté favorablement à la Porte 109. complos fait entre les ennemis contre les interêts 1195 121. Traitez violez par ses ennemis 180. Traité fabuleux qu'on lui impute 209, est arraqué à Bender par les Turcs & les Tartares 344.00 le conduit à Andrinople 347. confiderations fur cet évenement 349, la Providence protege le Roi de Suede 402. Relation de l'attaque faire à ce Prince à Bender, & de sa translation à Andrinople 404, reception que lui faitle Grand Seigneur 413. quel est l'endroit où Sa Houtesse lui a fixé sa demeure, en attendant son dé art pour ses Etats Suisse (la) déchirée par une guerre intestine

Suze (le Comte de) fils naturel du Duc de Savoye, son arrivée à Rome, & les honneurs qu'il y reçoit 243 332, son retour de Naples à Rome

T

Allard (le Comte de) fils du Matéchal de ce pom, son mariage avec la Princ sie de Rohan 291 268

Tellier (Mr. le) ci devant Archevêque de Reims, son é'oge & sa Lettre en saveur des Ecclessatiques

The acres

Thaun (le Comte de) nouveau Viceroi de Naples, est fait Prince de Thiano Tilly (le Prince de Tserclaës de) ses mouvemens en Catalogne pour favoriser la délivrance de Gironne Traitez de Suspension d'armes entre les Couronnes de France & d'Espagne avec celle de Portugal 37. 270. avec l'Angleterre 99. de mutuelle garantie entre la Hollande & l'An. gleterre, à quel sujet 267, pour l'évacuation de la Catalogne, & la cessation d'armes en Italie, 306. avec Mr. le Duc de Savoye 330 Traitez de paix signez à Utrecht entre la Couronne de France d'une part; de l'autre avec les Couronnes d'Angleterre, de Portugal, de Prusse, de Savoye, & avec la Republique d'Hollande 372, leurs Ratifications & leur exécution Transilvanie son Prince, nommé Abassi, sa Tures (les) leurs preparatifs de guerre contre fes Moscovites 107. 109. 179 maniere d'ad. ministrer la justice dans leur Divan 110. le GrandVisir déposé & pourquoi 113. attaquent le Roi de Suede à Bender, & le conduisent à Andrinople 344. 347. Relation de cette in-

V Endôme (le Duc de) son Oraison funêbre 222

graciez à cette occasion

sulte408 le Mufty & plusieurs Bachas dil-

Vers en faveur de Mr. de Villars 35. 41. 365. 366.

Enigme fur le mor de l'Ecuelle 85. Sonnet du
Sr. Maugard fur l'horoscope du Roi 104.

contre les Heros qui préferent la guerre à
la paix 115. au sujet d'un mari qui bat sa sem-

414

Т	A	RI	F	DES	MA	TIER	EC

me pour se mortifier 175. Placer de Mad. de la Force au Roi 278. sur la contestation & le jugement de l'Huitre 337. sur la paix 354.

Villars (Mr. le Maréchal de) accablé d'éloges & de piéces de Poësie Visir (le Grand) déposé & pourquoi, qui est ce-

lui qui a été mis en sa place

Utrecht (la Ville d') suite des Conferences qu'on y tient pour la paix 142. Voyez Hollande.

Uxelles (Mr. le Maréchal d') premier Plenipotentiaire de France aux Conferances d'Utrecht, signe la paix avec l'Angleterre, le Portugal, la Savoye, la Prusse, & la Hollande 372

W

[] Elling (le Sr.) Géneral Suedois, sa Lettre aux Géneraux Danois & Saxons au sujet de l'incendie d'Altena 192. 1éponse qu'il en reçoit 194. fait publier un Manifeste menacant de represailles contre les ennemis du Roi son Maitre Wigs (les) faction en Angleterre leurs stratagemes, & les faussetez qu'ils débitent pour troubler la paix 352. contestations qu'ils excitent dans la Chambre haute contre la conclution de la paix 423 Wirtemberg (le Prince Alexandre de) se fait Catholique Wismar (la Ville de) délivrée du blocus des Danois Wolgast (Ville de Pommeranie) pillée & brûlée par les Moscovites Tores

Y

Pres, Ville Episcopale des Païs Bas, quel est son nouvel Evêque 238

Z

Inzendorff (le Comte de) Plenipotentiaire de l'Empereur en Hollande, quelles sont les plaintes qu'on lui adresse par un imprimé anonime 137. raisons qu'il al egue contre la paix, & son arrivée à Francfort

397